

1890

Victor-Gomer Chambellan

**CONGRÈS
INTERNATIONAL DES
SOURDS-MUETS
DE 1889**

Domaine public

Éditions du Fox

PRÉSENTATION

L'auteur du compte-rendu de ce congrès, Victor-Gomer Chambellan, était professeur à L'Institut de Paris. Il est l'auteur de divers ouvrages, dont trois ont été publiés dans cette même collection.

Presque dix ans après celui de Milan, les sourds-muets français organisent leur premier congrès international à Paris ; encore à l'occasion d'une exposition universelle, mais aussi, et surtout, pour le centenaire de la mort de l'abbé de l'Épée. Ils persistent ainsi à entretenir le mythe de cet éducateur.

Ernest Dusuzeau sera le secrétaire du comité d'organisation et sera élu président du congrès. Dans sa circulaire d'invitation, il précise que ce Congrès a uniquement pour but de constater les progrès accomplis depuis un siècle dans la situation morale, matérielle et sociale des sourds-muets adultes ; le congrès n'aura donc nullement à s'occuper des méthodes d'enseignement qui, d'ailleurs, ne sont pas de sa compétence.

Dusuzeau approuve-t-il cette décision ? À la suite du congrès de Milan qui interdit, de fait, l'enseignement aux professeurs sourds-muets qui ne peuvent enseigner avec la méthode orale, il est mis à la retraite d'office en 1886, il a seulement 46 ans.

Les congressistes ne respecteront pas la consigne et traiteront de la question des méthodes en préconisant la méthode mixte.

Pour le centenaire du grand abbé, les congressistes assistent à un hommage en l'église Saint-Roch, où se trouve son cénotaphe,

rendent visite aux plaques commémoratives récemment apposées rue Thérèse, à l'emplacement de son ancienne école. Les congressistes se rendront également à Versailles, ce qui nous vaut une photographie rare dans le parc du château.

Voici donc le bilan de ce tout premier congrès organisé par l'Association Amicale des sourds-muets, qui fut un grand succès, réunissant 178 congressistes venus de dix pays.

En annexe ([p. 113 à 119](#)) nous reproduisons l'article d'Adolphe Bélanger publié dans la *Revue française de l'éducation des sourds-muets*. À la fin, Bélanger y traduit la pensée dominante du corps enseignant. Il affirme d'abord : « nous sommes loin de contester à nos frères sourds le droit de s'occuper de leur avenir, de leurs intérêts, et de leur bonheur », et se contredit aussitôt : « Nous pensons cependant qu'ils s'écartaient de leur route en cherchant à donner leur avis sur la meilleure méthode à suivre en vue de l'instruction de leurs frères ». De toutes façons, affirme-t-il, « il s'agissait d'un congrès de sourds instruits par la méthode des signes, si dans la suite nous avons un congrès de sourds instruits par la méthode orale pure, peut-être arriverions nous à des conclusions différentes ». Au surplus, il ajoute un commentaire prémonitoire : « D'ailleurs les uns pas plus que les autres n'ont le droit d'entraver le progrès. [...] et si dans l'avenir on trouvait un moyen de rendre l'ouïe aux sourds, ceux-ci auraient-ils le droit de refuser ? »

Et la preuve que les entendants-parlants savent ce qu'il faut faire mieux que les sourds-muets : « je ne sache pas que l'abbé de l'Épée ait été inventé par un sourd ». CQFD !



Les congressistes se réunissent devant la statue de l'abbé de l'Épée à Versailles, carte postale vers 1900. À l'origine, la statue était, comme on le voit ici, devant la cathédrale Saint-Louis. Après avoir été installé sur le site de l'ancien hôpital de Versailles, elle est revenue près de la cathédrale, mais elle est installée sur le côté droit, dans le square arboré que l'on aperçoit à droite de la carte



Une autre vue de la statue de l'abbé de l'Épée à Versailles,
carte postale vers 1900



Ci-dessus et page suivante : plaques en l'honneur de l'abbé de l'Abbé de l'Épée, visitées par les congressistes. Ici au 21, rue Thérèse, Paris



Au 23, rue Thérèse, Paris



Louis Hugot, sénateur, président d'honneur du congrès



Victor-Gomer Chambellan, rapporteur du Congrès



Imprimé à l'Institution

Cliché H. Manuel

M. DUSUZEAU

Professeur honoraire de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris
Président du Comité
des Fêtes du Bi-Centenaire de la Naissance de l'Abbé de l'Épée
Chevalier de la Légion d'honneur



Un congressiste : Paul Choppin, statuaire sourd-muet



J. COCHEFER

Fondateur de l'**Appui fraternel**

Lauréat de la Société Nationale d'Encouragement au Bien (1894)



Dessin en collaboration de MM. Auguste COLAS et René HIRSCH

Deux congressistes caricaturés dans *La France silencieuse*, supplément littéraire de *La Gazette des Sourds-Muets*, première année, n° 3



*A mon ami M. Desperriers
R. Hirsch 1894*

RENÉ DESPERRIERS

Portrait d'après nature, par René HIRSCH.



Buste de Claudius Forestier (cliché : Yann Cantin)



Gustave Hennequin



Émile Mercier



« Les membres du Congrès, groupés sur les marches de marbre de la terrasse du château, en regard de la pelouse, furent photographiés par le fameux Pierre Petit »



La mairie du VI^e arrondissement à Paris, lieu du congrès, vers 1900 et de nos jours



CONGRÈS INTERNATIONAL
DES
SOURDS-MUETS
DE 1889

COMPTE RENDU

PAR

V. G. CHAMBELLAN

Professeur en retraite de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Paris
Vice-président de la Société centrale
d'éducation et d'assistance pour les Sourds-Muets en France
Président de l'Association amicale des Sourds Muets
Officier de l'Instruction publique

PARIS

SIÈGE DE L'ASSOCIATION AMICALE DES SOURDS-MUETS DE FRANCE
A LA MAIRIE DU VI^e ARRONDISSEMENT, PLACE SAINT-SULPICE

1890

TABLE DES MATIÈRES

Interactive

Avis	22
Préambule	23
Première circulaire et programme du Congrès	25
Deuxième circulaire	30
Lettres d'adhérents	33
Liste des membres	39
Séance du 10 juillet 1889.	42
Séance du 11 juillet 1889.	44
Séance du 12 juillet 1889.	53
Séance du 13 juillet 1889.	63
Journée du 15 juillet 1889	72
Séance du 16 juillet, suivie d'une déclaration	76
Journée du 17 juillet et soirée du 18 juillet 1889	92
Un extrait du journal <i>Le Temps</i>	110

CONGRÈS INTERNATIONAL DES SOURDS-MUETS DE 1889

AVIS

La traduction des discours étrangers, le retard dans la remise de quelques documents, des circonstances imprévues n'ont pas permis que le compte rendu du Congrès fût publié plus tôt. Je dois ajouter que j'ai été chargé de rédiger ce travail seulement dans le courant, du mois de mai dernier.

Paris, le 10 juillet 1890.

PRÉAMBULE

Un Congrès de Sourds-Muets, c'est unique en son genre, c'est extraordinaire ! dira-t-on. Mais, pour peu qu'on y réfléchisse, on trouvera que c'est tout simple. Depuis que les sourds-muets sont réhabilités dans l'humanité pensante, on ne peut nier qu'ils sachent ce qui leur convient, qu'ils aient voix au chapitre en ce qui les concerne.

Au moment où la France allait célébrer le centenaire de la proclamation des principes de 1789, époque qui coïncidait avec celui de la mort de l'abbé de l'Épée, l'Association amicale des Sourds-Muets de France, dont le siège est à Paris, adressait une invitation aux sourds-muets de l'Europe et de l'Amérique, les priant de désigner des délégués pour les représenter au Congrès qu'elle organisait.

Les séances ont eu lieu, les 10, 11, 12, 13 et 16 juillet 1889, dans la salle des comités de la mairie de Saint-Sulpice, que M. Henri Defert, maire de cet arrondissement, avait eu la gracieuseté de mettre à la disposition de l'Association.

C'était un spectacle à la fois curieux et intéressant que cette réunion. Le silence semblait être devenu plus éloquent que la parole vivante. Les bras, accompagnés du jeu de physionomie, étaient si expressifs que la moindre équivoque était impossible : on était émerveillé de voir des hommes appartenant à des nations d'idiome différent se comprendre parfaitement par l'intermédiaire des signes mimiques.

Venus des quatre points cardinaux, ces hommes dont on veut méconnaître encore le langage naturel, étaient animés des mêmes sentiments ; ils ne discutaient pas seulement sur leurs intérêts ; ils rendaient aussi hommage à la mémoire chérie de leur apôtre

et justice aux auteurs des immortels principes qui ont fait frères
tous les peuples.

**ASSOCIATION AMICALE
DES SOURDS-MUETS
ANCIENNE SOCIÉTÉ UNIVERSELLE, FONDÉE EN 1838**

Aux Sourds-Muets de toutes les parties du Monde

Paris, le 1^{er} Février 1889.

Monsieur,

À l'occasion de l'Exposition universelle qui s'ouvrira prochainement à Paris, l'Association amicale des Sourds-Muets de France a l'honneur de vous informer qu'elle invite les sourds-muets répandus sur la surface de la terre à se réunir en un Congrès dans cette ville, afin de se faire part réciproquement des résultats obtenus depuis un siècle par l'œuvre de l'abbé de l'Épée chez toutes les nations de l'Univers, et de rendre un hommage éclatant à la mémoire de ce grand homme, mort en 1789.

Elle compte non seulement sur votre présence à cette fête filiale et fraternelle, mais encore sur votre gracieux concours pour faire part de cette invitation aux sourds-muets de votre entourage.

Et elle vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression des meilleurs sentiments de tous ses membres.

LE COMITÉ D'ORGANISATION

V.-G. Chambellan, Doyen en retraite des professeurs sourds-muets, Officier d'académie, Président.

E. Dusuzeau, Professeur honoraire, Officier d'académie, Secrétaire.

Théobald, Professeur honoraire, Officier de l'instruction publique.

B. Dubois, Professeur de sourds-muets instruits par la parole, Secrétaire perpétuel de l'Association.

H. Genis, propriétaire à Nanterre.

Félix Martin, statuaire, Chevalier de la Légion d'honneur.

René Desperriers, propriétaire, Trésorier.

RÈGLEMENT PROVISOIRE DU CONGRÈS

1°. Les réceptions des sourds-muets venus des départements de la France et des pays étrangers auront lieu, du 10 au 18 juillet, dans un local qui sera ultérieurement désigné.

2°. Les sourds-muets domiciliés en France verseront une cotisation de cinq francs pour couvrir les frais ; les étrangers n'y sont pas astreints.

3°. Des cartes d'entrée aux séances seront délivrées aux membres du Congrès et aux personnes de leurs familles. Ces cartes seront personnelles.

4°. Les membres qui voudront prendre la parole se feront inscrire à l'avance.

5°. Aucune discussion étrangère à l'ordre du jour ne sera tolérée. Tout membre qui voudrait traiter une question en dehors du programme devra en donner connaissance au Bureau la veille de la séance.

6°. Les séances auront lieu principalement le soir, afin de laisser à chacun sa liberté pendant le jour.

PROGRAMME

Mercredi 10 Juillet. — 8 h. du soir. — Réception des Membres.
— Constitution du Bureau.

Jeudi 11 Juillet. — 8 h. du soir. — Le Sourd-Muet dans la Société. — Sa situation morale et matérielle dans les diverses parties du Monde.

Vendredi 12 Juillet. — 8 h. du soir. — Le Sourd-Muet au Travail. — Professions exercées. — Salaires.

Samedi 13 Juillet. — 8 h. du soir. — Le Sourd-Muet en famille. — Mariages. — Enfants.

Dimanche 14 Juillet. Fête Nationale. — Promenades par groupes. — Réunions libres.

Lundi 15 Juillet. — 9 h. du matin. — Rendez-vous aux gares de Montparnasse ou de Saint-Lazare. — Excursion à Versailles. — Visite à la maison et à la statue de l'abbé de l'Épée. — Déjeuner. — Visite du Musée. — Retour à Paris.

Mardi 16 Juillet. — 8 h. du soir. — Séance : Le Sourd-Muet et les lois de son pays. — Les Bienfaiteurs des Sourds-Muets depuis l'abbé de l'Épée jusqu'à nos jours. — Clôture du Congrès.

Mercredi 17 Juillet. — 9 h. du matin. — Cérémonie religieuse au tombeau de l'abbé de l'Épée (Église Saint-Roch). — Éloge de ce bienfaiteur de l'humanité, par M. l'abbé Goislot, aumônier des sourds-muets.

6 heures. — Banquet international des sourds-muets et de leurs amis.

Jeudi 18 Juillet. — 8 h. du soir. — Soirée d'adieu offerte par les sourds-muets français aux sourds-muets étrangers et aux dames ayant pris part au Congrès.

NOTA. — Adresser, avant le 1^{er} mai prochain, les adhésions et les demandes de renseignements, à M. Dusuzeau, à Nanterre (Seine).

Une circulaire sera adressée aux membres adhérents, pour leur faire connaître les lieux de réunion et leur donner les renseignements dont ils auraient besoin.

CONGRES INTERNATIONAL DES SOURDS-MUETS

Paris, le 6 mai 1889.

Monsieur,

Le Comité, chargé de l'organisation du Congrès qui se tiendra à Paris du 10 au 18 juillet prochain, a l'honneur de vous faire part des renseignements suivants, qui lui ont été demandés par un grand nombre de personnes désireuses d'y participer.

1°. Le Congrès siégera dans l'une des salles de la mairie du VI^e arrondissement, place Saint-Sulpice.

2°. Il constituera son Bureau, le 10 Juillet, à 8 heures du soir, et les séances auront lieu à la même heure les 11, 12, 13 et 16 juillet.

3°. Ce Congrès a uniquement pour but de constater les progrès accomplis depuis un siècle dans la situation morale, matérielle et sociale des sourds-muets adultes.

4°. Les membres du Congrès qui ont leur domicile habituel en France verseront une cotisation de cinq francs pour couvrir les frais ; ceux qui viendront des pays étrangers seront dispensés de cette cotisation.

5°. Pour qu'il n'y ait pas d'erreur, le Comité du Congrès prévient les personnes arrivant des départements de la France ou de l'étranger qu'il ne se charge aucunement des frais de leur séjour à Paris.

6°. Une carte de légitimation sera remise à chacun des membres effectifs ou honoraires.

7°. Un avis ultérieur fera connaître : 1° le jour et l'heure où seront posées des plaques commémoratives sur la maison qui fut

l'école de l'abbé de l'Épée et où il mourut, en 1789 ; 2° le lieu du banquet international par souscription individuelle ; 3° celui où les sourds-muets français offriront une soirée d'adieu à leurs frères de l'Étranger et aux dames qui auront pris part au Congrès.

8°. L'entrée en France est libre ; les passeports ne sont pas nécessaires, néanmoins chacun fera bien d'avoir une pièce constatant son identité.

9°. Les personnes qui entreront en France par l'Alsace-Lorraine (Pagny-sur-Moselle et Avricourt), devront avoir un passeport pour retourner chez elles par ce pays.

10°. On peut toujours se faire inscrire comme membre, même pendant la tenue du Congrès, sous les réserves indiquées à l'article 4 ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur, les salutations amicales du Comité d'organisation.

Le Secrétaire,
E. Dusuzeau.

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS

Messieurs les membres du Congrès qui voudraient faire des visites à leur arrivée à Paris, pourront s'adresser, pour demander des renseignements, aux membres dont les noms suivent :

Pour la langue anglaise, MM. :

Dusuzeau, à Nanterre (Seine).

Douglas Tildes, rue Leclerc, 1, place Saint-Jacques.

René Hirsch, rue Claude Bernard, 33.

Pour les langues scandinaves :

René Hirsch.

Pour les pays de langue allemande :

MM. Victor Braun et Max Meizel, rue Beaurepaire, 28.

Pour les pays d'Orient :

Pascal Pekmezian, rue du Pont-Louis-Philippe, 12.

Pour les langues flamande et hollandaise :

Genis, rue du Quignon, 33, à Nanterre (Seine).

Pour les autres langues, MM. :

Chambellan, boulevard Sébastopol, 61.

Théobald, boulevard Edgar Quinet, 12.

Hennequin, rue Guersant, 20.

Paul Choppin, rue d'Assas, 68.

Desperriers, rue de Ponthieu, 2.

Auguste Colas, rue SI-Jacques, 241.

Eymard, rue St-Honoré, 372 ou à Nanterre (Seine).

Mignot, rue Saint-Séverin, 40.

L'INITIATIVE DU COMITÉ D'ORGANISATION EST ACCUEILLIE AVEC ENTHOUSIASME

Les journaux d'Amérique, de Londres, de Dublin, de Belfast, de Bruxelles, de Stockholm, etc., engagent vivement leurs lecteurs à saisir cette occasion pour se rendre en France.

De nombreuses lettres arrivent au secrétaire du Comité. On félicite les organisateurs ; on promet d'accéder à leurs désirs, on forme des vœux pour que le Congrès ait un brillant succès.

Ci-dessous copie de la lettre de M. G. R. de Haerne, cha-noine, député au Parlement belge, président d'honneur du Cercle des sourds-muets de Bruxelles, auteur de plusieurs ouvrages sur les sourds-muets, à l'usage des établissements qu'il patronne en Belgique et à l'Étranger, partisan de la méthode de l'abbé de l'Épée, c'est-à-dire de la méthode rationnelle qui admet l'emploi des signes mimiques et de la parole, selon l'aptitude de l'élève.

S^t-Josse Ten-Noode,
14, rue de la Commune-les-Bruxelles

12 Avril 1889.

Monsieur Dusuzeau,

J'ai reçu avec plaisir l'invitation que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour prendre part à l'ovation à faire à la mémoire de l'abbé de l'Épée.

J'y adhère de tout cœur, d'autant plus que nous célébrons annuellement une fête semblable. Pour vous en laisser juge, j'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli un discours que j'ai prononcé, dans la dernière réunion de nos sourds-muets adultes, à

l'honneur du grand apôtre des sourds-muets. Vous y verrez que nous n'excluons pas l'articulation, pas plus que l'abbé de l'Épée ne l'excluait, tout en recommandant la nécessité du langage manuel.

J'ai travaillé à la propagation de la pensée qui a présidé à la convocation faite par votre Association amicale, et j'ai engagé plusieurs chefs d'institution à y répondre favorablement. J'ai écrit dans ce sens à l'institution anglaise que j'ai fondée à Boston-Spa et à celle de Bombay dont je suis l'initiateur. J'ai également prié mon ami Gallaudet, président du collège des sourds-muets, à Washington, de prendre part au Congrès des Sourds-Muets, à Paris. Je vois avec plaisir, dans les annales américaines des sourds-muets, que plusieurs instituteurs américains se rendront au Congrès.

Comme président d'honneur du patronage des sourds-muets de Bruxelles, j'irai moi-même, avec le directeur et quelques sourds-muets, si ma santé le permet. En tout cas, Bruxelles y sera représenté convenablement.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

De Haerne,¹
représentant.

P. S. — Ci-joint la vignette de mon institution anglaise, à laquelle je vous prie d'adresser un exemplaire d'invitation au nom de votre Association amicale. Le Directeur est M. l'abbé Danson.

1. Mort, à l'âge de 86 ans, le 22 mars 1889.

LETTRE DE M. CEYRAS DU MONCEL

20 Juin 1889.

Monsieur,

J'apprends à l'instant qu'un Congrès des Sourds-Muets se tiendra à Paris, du 10 au 18 juillet prochain, et que c'est à vous qu'il faut s'adresser pour tous renseignements le concernant.

En conséquence, Monsieur, j'ai l'honneur de vous prier de me faire connaître les conditions à remplir, pour pouvoir prendre part audit Congrès, sinon comme partie active, du moins comme auditeur... si, à l'époque où il doit avoir lieu, je ne suis pas contraint de m'absenter de Paris.

Afin, Monsieur, que vous puissiez comprendre l'intérêt qu'il y aurait pour moi à y assister... sinon comme partie active, du moins, je le répète, comme auditeur,— je me bornerai à vous dire que, pendant plus de douze ans, j'ai été le chef de clinique du docteur A. Blanchet, le si regretté chirurgien des sourds-muets, et que, pendant cette longue période, je l'ai aidé et secondé dans ses travaux, ses opérations et sa propagande scolaire au profit de ces si intéressants déshérités de la nature.

Veuillez agréer d'avance, Monsieur, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments distingués.

À. Ceyras du Moncel,
157, rue de l'Université, Paris.

LETTRE DE M; VACLEAN
ASSOCIATION DES SOURDS-MUETS
TEMPLE CHAMBERS

Londres, E e. 28 Juin 1889.

Au Président et aux Membres du Congrès International des Sourds-Muets de France.

Messieurs,

Au nom des membres de l'Association des Sourds-Muets de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, je vous annonce que nous apprenons avec le plus grand plaisir qu'il se forme un Congrès international de sourds-muets, devant siéger à Paris, le mois prochain, et en faveur duquel vous, nos frères de France, vous prenez les dispositions nécessaires. C'est pour nous, vos frères anglais si éprouvés, une nouvelle très agréable ; de plus, nous n'exagérons rien en déclarant que nous nous considérons ici comme étant plus responsables que nos frères des autres pays, quand il s'agit de vous adresser mille remerciements à propos des démarches si louables que vous avez faites en vue de l'avenir du Congrès international.

Vous avez le droit de dire hautement que votre Congrès, que nous envions, sera le premier dans son genre. Nous vous félicitons d'avoir donné cet exemple aux autres pays, qui peuvent vous imiter dans l'avenir. Nous sommes convaincus de la valeur et de l'importance du Congrès, au moment où l'attention de notre « section de la communauté » est vivement sollicitée à propos de l'opinion publique touchant cette section. Nous serions les premiers à affirmer que c'est le devoir de tous les sourds-muets de sauvegarder leurs propres intérêts ainsi que ceux de leurs frères malheureux. Nous sommes attristés de ce fait, c'est que ce devoir

est en grande partie, pour le moment, déplorablement négligé par nos frères de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

Nous ne doutons pas que cette négligence ne cause une pénible impression et n'éveille la plus vive sympathie dans vos cœurs de frères. Nous pensions bien que vous nous consulteriez à propos de la nécessité absolue d'une organisation : il s'agissait d'être les protecteurs et les promoteurs de notre cause dans le pays entier. C'est donc avec un bien vif plaisir que nous appelons votre attention sur l'Association des Sourds-Muets de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Nous reconnaissons la nécessité d'une pareille organisation, qui a le même objet que la vôtre. Notre Association a été fondée en février 1888. Par conséquent, elle compte un an et demi d'existence. Pendant cette période, nous avons été considérablement aidés par nos frères sourds intelligents tant du Royaume-Uni que des pays étrangers.

Mais, à notre grand regret, nous ne sommes pas bien sûrs que nos muets anglais aient répondu fidèlement à notre incessant appel, en vue de leur coopération à propos de l'accroissement du nombre des membres de l'Association des Sourds-Muets (DMA). En conséquence, c'est avec regret que nous faisons remarquer que la plupart des muets anglais ne comprennent pas la nécessité de leur aide individuelle, relativement à l'Association. Cependant, nous devons le dire, ils avaient eux-mêmes souvent parlé, auparavant, de la nécessité d'une organisation comme la nôtre.

Afin d'éviter une indolence fatale à la réalisation du but que se propose notre Association, nous venons faire un pressant appel à votre participation à l'Association, à vous qui pouvez, dans une certaine mesure, vous intéresser au bien-être des générations présentes et futures de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Notre appel porte seulement votre nom et votre adresse. Quand vous devien-

drez membres de notre Association, on vous remettra une copie du Bulletin officiel de l'Association, mensuel et franco. Le bulletin vous tiendra régulièrement au courant de l'œuvre progressive de l'Association et au courant de l'esprit public touchant notre classe de la communauté. Nous aurons toujours en haute estime l'aide apportée par vous au succès de notre œuvre, qui mérite l'assistance individuelle des personnes sourdes de toutes les parties du monde.

Le bienveillant encouragement donné par votre coopération (en devenant membres étrangers), aura certainement pour résultat de faire comprendre aux sourds-muets anglais l'importance qu'il y a pour eux à se faire inscrire aussi comme membres, et la nécessité d'une coopération responsable dans l'intérêt de notre bonne cause. La coopération avec nos membres (ici et à l'étranger) pour une grande cause (l'adoption de la reconnaissance par l'État et de son concours) aura, pour résultat pratique, l'accomplissement de notre but sur une large échelle, les intérêts des sourds-muets de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Nous avons confiance que vous ferez bon accueil, dans votre pays, à notre noble entreprise. Nous espérons que votre Congrès donnera une impulsion efficace à l'établissement de l'Association de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Nous sommes heureux de vous informer que M. Francis Maginn, président de notre Association, assistera à votre Congrès. Nous verrons avec plaisir votre président présenter M. Maginn à votre Congrès, et notre digne président sera très heureux de compter sur votre aide individuelle en réponse à notre appel. Nous souhaitons vivement la réussite du Congrès international des Sourds-Muets de France.

J. Maclean,
Secrétaire et Trésorier.

LISTE DES MEMBRES DU CONGRÈS

Allemands. — MM. Bente, Eulitz, Redinger, Steinthal, Strasse.

Américains. — MM. Ballin, Cabre, Cloud, Davidson, éditeur du *Silent World* de Philadelphie ; Draper, professeur au collège des sourds-muets de Washington ; Estrella (d'), professeur à l'Institut des sourds-muets de Berkeley (Californie) ; Fox, professeur de sourds-muets à New-York ; Frisbee, Gallaudet, Gamage, Hasentab, Hicks ; Hill, rédacteur à l'*Athol transcript* de l'État de Massachusetts ; Hogson, éditeur du *The Deaf-Mute* journal de New-York ; kerney kœhler, aumônier des sourds-muets de Pennsylvanie ; Menezes Vieira (dr), professeur à l'institution des sourds-muets de Rio-de-Janeiro, Noeber, surveillant des sourds-muets instruits par la parole, à New-York ; Patterson, Regnesburg, Tilden ; Turner, délégué des sourds-muets des États-Unis d'Amérique ; Vail, professeur à l'institut des sourds-muets d'Indianapolis ; Vard, Wolff.

Anglais. — MM. Armour, missionnaire des sourds-muets à Liverpool ; Davidson (Allan), Davidson (Édouard) ; Davidson (Thomas) ; Gorbam, éditeur du *Deaf and Dumb Times* ; Hewson, président de l'Association protestante des sourds-muets de Dublin ; Mackenzie (Wilson), Mackensie (Robert) ; Maginn, missionnaire des sourds-muets d'Irlande ; Radeliff d'Armargh, Roe (Robert), Roe (Sydia), Rowland, Strahern, Healey, Vass, Weill, William.

Autrichiens. — MM. Backrach, Braun ; Brill, rédacteur du *Taubstummen courier* de Vienne ; Marinitsch, Metzel, Warak (Maurice), Warak (Marie), Warak (M^{lle} Emma).

Belges. — MM. Adam, Bauwens, Bauwens (M^{me}), Bauwens fils, Bonnet, Breson, Cordemans, Coremans, Cornet, Cosaerts, Damps (M^{lle}), Dietz ; Delame, président de la Société de secours mutuels des sourds-muets de Liège ; Dresse, vice-président de la même Société ; Gathy, secrétaire de ladite Société ; Gierts, Jacquemin, Looke ; Meuris, président du Cercle des sourds-muets de Bruxelles ; Meuris (M^{me}), Ramlot, Turlinck, Verschuren (l'abbé), Vilain (M^{lle} Blanche).

Français. — MM. Audoin, Avocat (M^{me} V^{ve}), Baron, Bastien, Bayonne, Beauchêne, Bergeot, Bezault, Biollet-Tissot, Bonnet, Braquehais (M^{me} V^{ve}), Brune, Cagny, Cauchois, Chambellan père ; Chambellan fils, docteur en médecine ; Chomat, surveillant général en retraite de l'institution nationale des sourds-muets de Paris ; Chomat (M^{me}) ; Choppin, statuaire ; Clauzel (M^{me}), Colas (Auguste) de Paris, Colas (M^{me}), Courson, Coutel, Delaplace (l'abbé), Delivet, Desmarest, Desperriers, Dorigny, Dubois (Benj.), Ducroux, Dusuzeau (Ernest), Dusuzeau (M^{me}) ; Dusuzeau (Léon), ingénieur des ponts et chaussées ; Duverger ; Endrès, commis des ponts et chaussées ; Eymard ; Forestier, directeur de l'institution des sourds-muets de Lyon ; Fortin (Émile), Fortin (Henri), Gabriel, Gaillard, Garnon, Genis, Genis (M^{me}), Gérente (M^{me} V^{ve}) ; Goguillot, Leguay, professeurs à l'institution nationale de Paris ; Goislot (l'abbé), Gosme (Henri), Gosme (Jules), Guillo-tin, Hamar ; Hennequin père, sculpteur ; Hennequin, fils, architecte ; Hennequin (M^{lle} Félicie), Hennequin (M^{lle} Marie), Hirsch,

Hirsch (M^{me}), Lacroix, Lacroix (M^{me}), Langlois, Martin (Eugène), Martinon, Mercier (Émile), Mignot, Mina, Alodet, Modet (M^{me}) ; Navarin, Simon, anciens surveillants généraux à l'institution de Paris ; Navarin (M^{me}), Pilet ; Schmeltz, graveur en géographie ; Schmeltz (M^{me}), Seyler, Seyler (M^{me}) ; Tessières (de), professeur honoraire ; Théobald, Trives, Trives (M^{me}) ; Tronc, professeur de dessin honoraire ; Varenne, Vialette.

MM. Levassor (d'Orléans) et Félix Martin s'excusent pour cause de maladie.

Hollandais. — MM. Luja, Verheyen.

Suédois et Norvégiens. — MM. Berg, vice-président et trésorier de l'Association des sourds muets de Stockholm ; Cros, Harsht, Hinds ; Titze, instituteur à Lund.

Suisses. — MM. Buren (baron Albert de), Burillon, Lips, Mollard, Salzgeber, Valloton.

Turcs. — MM. Faraggi, Pekmezian.

MM. Hodgson et Fox sont envoyés par les sourds-muets de New-York, qui se chargent des frais de leur voyage ; M. Noeber, par la Société de The Deaf Mute's Union ; M. d'Estrella, par l'institut de Californie ; M. Kœhler, par les sourds-muets de Philadelphie ; M. Vail, par la ville d'Indianapolis ; le docteur Menezes Vieira, par le gouvernement du Brésil ; M. Maginn, par les sourds-muets de Belfast ; M. Backrach, par les sourds-muets autrichiens.

SÉANCE DU 10 JUILLET 1889 CONSTITUTION DU BUREAU

Les membres du Congrès international arrivent bien avant l'heure fixée ; ils s'inscrivent sur un registre destiné à être conservé dans les archives de l'Association amicale des Sourds-Muets.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

M. Chambellan annonce que, à la suite de démarches qu'il a faites auprès de M. Hugot, sénateur, celui-ci a accepté la présidence d'honneur du Congrès, ce qu'on apprend avec une vive satisfaction. Puis il invite l'Assemblée à nommer le président effectif ; on y procède par mains levées.

Élu, M. Dusuzeau remercie, en quelques signes gracieux, le Congrès de l'honneur qui lui est fait ; il recommande de ne pas traiter d'autres questions que celles portées au programme ; il promet de diriger les débats avec courtoisie et impartialité.

Il prend pour secrétaires MM. :

- Émile Lacroix ;
- Hennequin fils ;

et pour assesseurs MM. :

- Navarin,
- Genis,
- Auguste Colas,
- Hirsch,
- Garnon.

Ensuite, on s'occupe de l'élection de vice-présidents, qu'on choisit un par chaque pays. Cette élection est faite par les étrangers eux-mêmes, ainsi qu'il suit :

Allemagne :	Stenithal.
Amérique :	Tilden
Autriche :	Brill.
Belgique :	Coremans.
Îles britanniques :	Armour.
Suède et Norvège :	Berg.
Suisse :	Salzgeber.

M. Dusuzeau, avant de lever la séance, propose de faire figurer au Bureau M. Chambellan comme président de l'Association amicale et du Comité d'organisation ; MM. Forestier, Théobald et Hennequin père comme vice-présidents français du Congrès. Cette proposition est approuvée.

**SÉANCE DU 11 JUILLET
OUVERTURE DU CONGRÈS
PAR LE DISCOURS DE M. HUGOT,
PRÉSIDENT D'HONNEUR**

Sur l'estrade au fond de laquelle est le buste de l'abbé de l'Épée, entouré de drapeaux, on remarque, outre les présidents, les vice-présidents et les secrétaires, MM. Benjamin Dubois, secrétaire perpétuel de l'Association amicale ; de Tessières, secrétaire général honoraire ; le docteur Chambellan, membre honoraire ; l'abbé Goislot, aumônier de l'institution nationale de Paris ; l'abbé Delaplace, ex-aumônier de l'école de Saint-Médard-les-Soissons, curé d'Urcel (Aisne) ; l'abbé Verschuren, vicaire de saint Josse-Ten-Noode, directeur du Cercle des sourds-muets adultes de Bruxelles.

Les assesseurs, debout au bas de l'estrade, se tiennent à la disposition du Bureau.

À huit heures un quart, M. Hugot entre dans la salle ; il est salué par de chaleureuses acclamations. Il prend place au fauteuil. M. Chambellan lui souhaite la bienvenue en ces termes :

« Monsieur le Sénateur,

Malgré vos occupations graves et nombreuses, vous avez bien voulu accepter la présidence d'honneur du Congrès international organisé par l'Association amicale des Sourds-Muets de France.

Vous prouvez ainsi vos sympathies pour les sourds-muets et votre admiration pour l'œuvre éminemment philanthropique de l'immortel abbé de l'Épée. Ils vous prient d'agréer l'expression de leur reconnaissance la plus vive.

J'ai l'honneur, Monsieur le Sénateur, de vous présenter M. Dusuzeau, le président élu du Congrès, élection bien méritée par l'activité intelligente qu'il a déployée en cette circonstance. »

Voici le texte du remarquable discours de M. Hugot :

« Mesdames, Messieurs,

Le 21 juillet 1791, l'Assemblée nationale rendait un éclatant hommage à l'abbé de l'Épée, et inscrivait son nom sur le livre d'or de la France.

Elle décrétait, en effet, sur un rapport de Prieur (de la Marne), que son nom serait placé au rang de ceux des citoyens qui ont bien mérité de la Patrie et de l'Humanité, et que son institution serait entretenue aux frais de l'État comme un monument digne de la nation française.

Le rapport de Prieur qui traçait, en caractères ineffaçables, vos lettres de grande naturalisation intellectuelle, se terminait ainsi : « À votre voix, Messieurs, quatre mille infortunés pourront recouvrer leurs facultés et, avec elles, l'usage de leurs droits. Ils redeviendront des hommes et des citoyens. »

En proclamant cette réhabilitation des sourds-muets, la grande Assemblée ne faisait que traduire dans un texte législatif la noble pensée qui, durant son long apostolat, avait passionné celui vers lequel convergent aujourd'hui vos cœurs reconnaissants. L'abbé de l'Épée, sans parler du caractère sacerdotal de son œuvre, avait parfaitement compris le parti que la France pouvait tirer de tous ces esprits paralysés par un vice de nature originel, et s'adressant aux sourds-muets, son regard animé par la foi dans l'avenir, leur avait dit : Et vous aussi, vous serez des hommes !

Vous serez des hommes, c'est-à-dire, vous cesserez d'être des

organismes incomplets, pour ainsi dire, étrangers à la Société humaine, pour devenir des intelligences appelées, comme les autres, à la perfectibilité.

La prédiction de celui que vous avez nommé, dans un langage louchant, votre père spirituel, s'est réalisée au delà de toute espérance.

Grâce à sa méthode perfectionnée par de fervents continuateurs de son œuvre, vous avez moissonné à pleines mains dans le champ de la science ouvert à votre persévérant labeur, et c'est ainsi que vous avez aujourd'hui la satisfaction de compter dans vos rangs, à tous les degrés de l'échelle sociale, dans le monde littéraire, scientifique, industriel, dans le monde du travail aussi, des hommes qui ont été et qui sont l'honneur et l'ornement de la Patrie.

Compatriotes et étrangers, je vous adresse à tous mon salut affectueux. Oui, à l'ouverture de ce Congrès international où votre compétence va se manifester dans les diverses questions à l'ordre du jour, je vous salue tous, Messieurs, comme des frères régénérés, comme nos égaux dans la famille humaine. »

Ce discours traduit en langage mimique soulève un tonnerre d'applaudissements.

LE SOURD-MUET DANS LA SOCIÉTÉ. SA SITUATION MORALE ET MATÉRIELLE DANS LES DIVERSES PARTIES DU MONDE

Orateurs :

M. Fox. — L'homme est né pour la Société, il ne peut. vivre seul, il a besoin d'aide, d'assistance.

Les gens de cœur sont indulgents pour le sourd-muet qu'ils accueillent avec bienveillance.

Pour vivre ensemble, il faut pouvoir se comprendre; on échange ses pensées par la parole, par signes, par l'écriture.

La parole, c'est le langage le plus commode de l'entendant-parlant ; le signe est le langage naturel du muet.

Deux étrangers de nationalité différente auront de la peine à se comprendre en se parlant, tandis qu'en causant par signes, ils se comprendront tout de suite, ou se devineront. Supprimez le langage des signes, le sourd-muet sera exclu de toute société, même de celle de ses compagnons d'infortune, il sera plus isolé que jamais.

M. Regensburg. — Je vous présente quelques observations sur la tendance des sourds-muets à l'association par « clans ». Partout on voit des sourds-muets se mêlant exclusivement à leur propre société, presque jamais à celle de ceux qui entendent. C'est assez étrange, mais non étonnant.

Les entendants préfèrent leur société à toute autre classe, le riche s'applique à éviter ceux qui ne sont pas riches ; il lui est désagréable de faire partie de tout autre cercle que d'un cercle aristocratique.

Il est naturel que le sourd-muet recherche la société de ses

compagnons d'infortune, qui ont les mêmes moyens de communication et à peu près les mêmes goûts. Je doute qu'on ne puisse jamais le forcer à changer.

M. Chambellan, — Grâce à la sublime découverte de l'abbé de l'Épée, les sourd-muets ne sont plus des parias : ils sont devenus des hommes utiles, ils travaillent, ils nourrissent leurs familles, ils soutiennent leurs vieux parents. Mais ils sont encore un peu isolés par suite de leur infirmité.

À la fin de ses études, le jeune sourd-muet recherche surtout la société d'autres sourds-muets. Cela se conçoit : qui se comprend s'assemble. Sans cesser de fréquenter ses frères d'infortune, il ferait bien cependant de rechercher la société de personnes qui entendent et parlent. Il lui serait facile alors de trouver aide, secours, conseils. Ce contact ne pourrait que lui faire prendre les manières des parlants, qu'étendre le cercle de ses connaissances et, par conséquent, que lui être très profitable.

Tantôt la parole du sourd-parlant est traînante, inintelligible, tantôt elle impressionne péniblement. Cette vérité, un homme éminent, M. Jules Simon, l'a fait ressortir éloquemment, quand il a dit le mois d'Avril dernier, lors de la réception de M. Meilhac à l'Académie française : « Connaissez-vous rien de plus pénible à entendre qu'un sourd-muet qui parle ? Et rien de plus touchant et de plus intéressant que le mérite sourd-muet, quand il s'exprime par des signes ? » Ajoutons que la plume du sourd-muet de naissance est lente, que ses pensées écrites ne sont pas toujours claires. Toutes ces difficultés font qu'on est peu disposé à entrer en communication avec eux.

Il y a quelques années, des habitants d'une ville d'Europe, affligés de voir isolés leurs compatriotes sourds-muets, résolurent de se mettre en communication directe avec eux en apprenant leur langue, leurs gestes. Ces habitants étaient des Anversois mus par un sentiment fort honorable. Il serait à désirer que leur exemple fût imité.

On me pardonnera, je l'espère, de reproduire ici les lignes suivantes de ma brochure de 1888 : « Faisons nos efforts pour vulgariser le langage naturel des signes parmi les entendants-parlants. Le muet sera arraché à l'isolement ; les préjugés dont il est l'objet tomberont rapidement ; une communication sympathique s'établira entre lui et la Société ; tous le comprendront, même s'il est illettré, comme il comprendra tout le monde. Un nouveau progrès sera fait, et un service réel sera rendu à l'humanité. »

M. Delame. — La situation morale et matérielle du sourd-muet dans tous les pays est restée jusqu'à présent la même ; il vit dans l'isolement au milieu des parlants. On nous regarde passer avec un certain désir de nous être utile. Nous excitons la curiosité, lorsqu'on nous voit échanger des gestes. On ne se rend pas compte de nos besoins, de nos aptitudes, de la place que nous pourrions tenir dans la Société.

Cela provient de ce qu'on ne peut entrer en relation avec nous.

Oui, la vulgarisation du langage des signes rapprocherait le muet et le parlant. Le geste est notre éducation première ; il rappelle l'idée ; il peut être compris à Liège comme à Paris, à Berlin comme au Kamtchatka. C'est le langage universel,

bien autrement facile que le volapük que l'on veut mettre à la mode.

Il serait à désirer qu'on fit un manuel de signes naturels et primordiaux ; on le répandrait à profusion dans le public qui s'estimerait heureux de pouvoir communiquer avec nous et de contribuer à rendre notre condition moins sombre.

M. Forestier. — J'ai éprouvé la plus vive douleur en apprenant que des personnes inexpérimentées avaient eu l'audace de proposer la proscription du langage mimique. C'était comme l'arracher de notre âme, puisqu'il est, dans notre nature même, la vie de nos pensées. C'est encore le seul et véritable moyen de mener nos jeunes frères à la connaissance de la langue nationale. Je suis profondément et intimement convaincu de cette vérité ; chaque année, l'expérience affermit davantage ma conviction. Mes cheveux blancs vous diront que votre humble vice-président a consumé soixante ans dans ses labeurs pédagogiques.

M. Berg. — Le gouvernement suédois a voulu interdire aussi le langage mimique. Mes amis et moi, nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour l'empêcher de prendre cette mesure.

Le roi a rendu une ordonnance qui autorise les directeurs à instruire les sourds-muets comme ils l'entendent et pour le mieux.

M. Frisbee. — Dans mon pays, une sourde-muette aveugle est parvenue à un certain degré d'instruction au moyen de

signes. Sans ce langage, toute communication lui eut été impossible ; elle serait restée dans les ténèbres de l'ignorance. Quel immense service n'a pas rendu l'abbé de l'Épée en adoptant la mimique qui ouvre l'intelligence non-seulement du sourd-muet clairvoyant, mais même celle du sourd-muet aveugle !

M. Chambellan. — Les dames, qui ont présidé à l'éducation de la sourde-muette aveugle Marthe Obrecht, pensionnaire de la Société d'Assistance pour les sourds-muets en France à l'institution de Larnay, diront-elles que le langage des signes ne leur a été d'aucune utilité ?

Et affirmera-t-on que, dans l'obscurité, le sourd-muet parlant puisse recevoir les communications d'autrui sans le secours de signes ?

M. Davidson (de Philadelphie). — À notre école, on examine les élèves nouvellement arrivés. On les classe selon leurs aptitudes.

S'ils ne font pas de progrès dans l'articulation, on les instruit par signes, au lieu de les renvoyer pour ce motif. On tâche, autant que possible, de faire de tous des hommes utiles.

M. L'Abbé Verschuren.— Je pense pouvoir dire, me basant sur l'expérience, sur des faits que je rencontre tous les jours parmi les sourds-muets adultes de mon cercle, que si la parole est d'une grande utilité et a des avantages incontestables, on ne peut pas, dans une question de cette importance, être exclusif ; il ne faut pas exclure les signes, ils sont

la véritable langue du sourd-muet, il n'en comprend pas d'autre. La parole ne dit rien au sourd-muet, ne lui fait rien comprendre ; dites au sourd-muet le mot Dieu, par exemple : ce mot ne lui dit rien ; faites le signe et vous lui montrez Dieu, ce signe lui dit tout. Proscrire le langage mimique d'une manière absolue, ce serait une erreur, une faute, une grande faute.

Et comment pourrais-je en ce moment me faire comprendre de vous tous par la parole ? Non ! Dans cent ans, il y aura des sourds-muets ; dans cent ans, le langage des signes et l'œuvre de l'abbé de l'Épée ne seront point détruits.

M. Maginn expose sa mission ; il dit que les écoles des sourds-muets de la GranIstitutions de France pour fonder à Constantinople une école où l'on enseignera d'après la méthode de l'abbé de l'Épée.

M. Tilden rend hommage à l'État français, le seul de l'Europe, qui s'intéresse plus spécialement au sort des sourds-muets.

La séance est levée à onze heures et demie.

SÉANCE DU 12 JUILLET
PRÉSIDENTE DE M. DUSUZEAU.
LE SOURD-MUET AU TRAVAIL.
PROFESSIONS EXERCÉES, ETC.

M. Benj. Dubois. — Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le Président. — Vous l'avez, monsieur Dubois.

M. Dubois. — Permettez-moi, Messieurs, de vous présenter quelques observations.

D'après les belles paroles des orateurs que nous venons de couvrir d'applaudissements, je crois m'apercevoir que nous sortons de la question soumise en ce moment à nos délibérations, celle du sourd-muet dans la Société et sa situation morale et matérielle dans les diverses parties du Monde. Tout ce que nous avons entendu a roulé sur les méthodes d'enseignement, méthode par les signes, méthode par la parole, méthode mixte ou par la parole avec les signes. Le programme de notre Congrès est muet à cet égard ; nous ferions bien de ne pas nous occuper de ces diverses méthodes, quoique j'en éprouve de vifs regrets, moi qui suis voué depuis de longues années à l'enseignement par la parole et sans le secours des signes.

Renvoyons les méthodes à une autre époque, ou ce qui serait préférable, choisissons pour elles un des moments de notre Congrès où nous sourds-muets qui avons passé des années entières sur les bancs des écoles, nous puissions

avoir toute liberté pour les traiter en parfaite connaissance de cause.

Oui, Messieurs, en parfaite connaissance de cause. Mieux que personne nous pouvons faire toucher du doigt non seulement ce qui nous a été fait, mais encore ce qui n'était pas permis de nous faire faire. Qui le niera ? Mais s'il ne nous est pas possible de consacrer une séance spéciale quelque courte qu'elle soit pour les méthodes, demandons à d'autres temps de pouvoir tous ensemble et d'un commun accord réunir nos suffrages sur la méthode qui aura obtenu des résultats réels, palpables sur le plus grand nombre possible des sourds-muets proprement dits de naissance, sur ces sourds-muets là qui sont le plus à plaindre et qui, malgré leur intelligence plus ou moins développée, a dit Bébian dans son *journal du Sourd-Muet et de l'Aveugle*, sont généralement négligés. Eux, les victimes d'inqualifiables préférences accordées à ceux de leurs frères qui ont entendu et parlé jusqu'à un certain âge, ainsi qu'à ceux qui, depuis la constatation de leur surdité, n'ont jamais discontinué de parler !

Ne m'en veuillez pas, Messieurs, pour cette petite digression sur le terrain des méthodes. Si je m'y suis laissé aller, c'est qu'en pensant à nos aînés qui ne sont plus, je me suis trouvé et me trouve encore sous l'empire de l'éclatante manifestation dont j'ai été témoin, tant dans cette séance que dans nos entretiens particuliers, de vos propres sentiments d'amour pour nos jeunes frères d'infortune et de reconnaissance envers notre père intellectuel l'abbé de l'Épée.

La question du sourd-muet dans la Société et de sa situation morale et matérielle dans les diverses parties du

Monde ne souffre aucune difficulté à être traitée avec toute l'ampleur qui lui est due.

Nous n'avons qu'à nous y restreindre entièrement, sans nous préoccuper de quoi que ce soit qui puisse lui être étranger. Jusqu'à cette année 1889, où nous allons célébrer le centenaire de la mort de l'abbé de l'Épée, il s'est écoulé un long laps de temps, riche en faits de toute nature. Qu'est-ce qui empêche que nous y fouillions à pleines mains ? Nous reporter des temps d'aujourd'hui à ceux qui suivirent la mort de notre père adoptif, parcourir ces cent ans soit en remontant, soit en descendant, telle serait notre tâche pour rechercher comment les sourds-muets d'autrefois se trouvaient dans la Société et comment était leur situation morale et matérielle, et avec tout ce que nous aurions recueilli, nous l'opposerions à ce qui concerne les sourds-muets d'aujourd'hui. C'est donc là toute une comparaison à faire.

De cette comparaison naîtront des inductions dont nous acquerrons des données sûres pour nos investigations. Ces inductions bien connues, bien étudiées, nous amèneront à découvrir les causes qui font que nous voyons aujourd'hui encore chez les sourds-muets des inégalités sous les rapports de l'éducation, de l'instruction, de l'exercice des droits d'homme et de citoyen. C'est un travail quelque peu ardu, mais ne nous rebutons pas. Pensons, avant tout, qu'il est à l'avantage de tous les sourds-muets quels qu'ils soient, sans aucune distinction de condition et de pays, surtout à celui de nos jeunes frères que nos sentiments fraternels nous font désirer de voir dans des situations individuelles et sociales meilleures que les nôtres.

Le Président. — Messieurs, abordons maintenant l'ordre du jour.

M. Kœhler. — Il y a dans mon pays beaucoup de sourds-muets, tailleurs, cordonniers, manufacturiers ; plusieurs sont propriétaires. Ils vivent assez heureusement. Mais il serait à désirer que les jeunes eussent des notions plus précises de la saine morale.

M. Armour. — Avant que l'ère de l'éducation eût été ouverte, le sourd-muet était une sorte de pauvre esclave, ne gagnant presque rien, ou bien il était classé parmi les criminels ordinaires.

Il est maintenant, grâce au noble dévouement de l'abbé de l'Épée, en position, non seulement de gagner facilement son pain quotidien, mais encore de faire face aux nécessités de la vie conjugale.

M. Berg. — Le sourd-muet doit toujours rechercher l'indépendance qu'il ne trouve jamais mieux qu'en apprenant bien et exerçant assidûment un métier quelconque.

Ma longue expérience m'a suffisamment prouvé que le sourd-muet qui s'habitue à attendre aide et secours des autres hommes, succombe inévitablement dans la lutte pour l'existence, mais celui qui se fie à son travail pourra se suffire et parviendra bientôt à une habileté qui lui procurera de l'aisance. J'estime donc comme une première nécessité d'ouvrir des ateliers où les sourds-muets puissent de bonne heure apprendre divers métiers et ainsi arriver à devenir des travailleurs habiles.

M. Richard. — On prétend que le langage favori des sourds-muets est un obstacle à leur admission là où ils demandent à entrer, parce qu'ils sont incompris.

Ce n'est pas vrai. Toutes les portes sont ouvertes, quand il y a de l'ouvrage, à ceux qui connaissent bien leur état et qui s'expriment clairement par signes, par écrit ou en parlant.

M. l'abbé Verschuren. — Il ne suffit pas d'instruire le sourd-muet, de lui apprendre à lire, à écrire, à calculer, à cultiver ses facultés intellectuelles et morales. Il faut compléter son instruction par un ensemble de connaissances en rapport avec les exigences de ses légitimes aspirations pour l'avenir, avec la position où il se trouvera plus tard et le métier qu'il exercera. Le but de son éducation doit être encore de le mettre à même de pourvoir plus tard à ses besoins, d'assurer son existence, etc.

Il est beau sans doute de venir en aide aux nécessiteux, de secourir le pauvre, de soulager ceux qui sont dans le besoin et de leur tendre la main, mais il est bien plus beau, il est surtout plus chrétien de les prémunir contre le malheur, ce qui se fait en leur procurant les moyens de travailler et de gagner eux-mêmes leur pain de chaque jour et de les arracher ainsi à la mendicité. Ceci s'applique d'autant plus aux sourds-muets qui appartiennent, pour la grande majorité, à la classe indigente.

Après leur sortie de l'institution, beaucoup de sourds-muets ne sont malheureusement pas encore en état de pourvoir à leur subsistance, et il est absolument nécessaire de les aider encore et, malgré l'instruction qu'ils ont reçue, de les accompagner dans les diverses phases de la vie.

Des comités de patronage se sont formés pour les sourds-muets; ils devraient être reconnus d'utilité publique, obtenir la reconnaissance légale et, par suite, l'autorisation d'accepter des legs. Travaillons ensemble pour obtenir cette faveur accordée à bien d'autres sociétés moins dignes de sympathie que les nôtres, et, d'après moi, le sort des sourds-muets sera assuré.

Les métiers, qui leur conviennent, dépendent des pays et des lieux. Certains peuvent s'exercer partout : métiers des parents, peinture, dessin, jardinage pour les riches ; pour les autres : gantier, cordonnier, tailleur, menuisier, typographe, tisserand, maçon, boulanger, ébéniste, relieur, polisseur, cartonnier, fermier, domestique, tapissier.

Quant aux femmes, il faut les rendre à même d'être utiles dans un foyer domestique, soins du ménage, couturière, modiste, lingère, brodeuse, tricoteuse.

M. Chambellan. — Le sourd-muet peut exercer presque toutes les professions où la main et l'œil jouent le principal rôle. Les patrons chez lesquels il entre, s'il travaille bien, le traitent sur le pied de leurs ouvriers parlants, et le regrettent, quand il s'en va.

Les arts de luxe, la photographie, la gravure, la sculpture, la peinture lui procurent aussi des moyens d'existence ou de distraction.

Il ne dédaigne pas les occupations champêtres ; s'il a des propriétés, il sait les faire valoir. Mais l'atelier lui offre plus de sécurité.

On a vu des sourds-muets employés dans les ministères, dans les préfectures, dans les mairies. Modestement rétribués, ils

s'estimaient heureux. La plupart de nos institutions spéciales de sourds-muets ont eu, pendant plus d'un siècle, des professeurs sourds-muets dont plusieurs ont acquis une juste célébrité.

Quand, en 1830, j'entrai comme élève à l'école de Paris, il y avait un vieux sourd-muet illettré, cuisinier. Une sourde-muette âgée était chargée de la lingerie. On avait pour eux une grande bienveillance.

Aujourd'hui, les administrations publiques sont impitoyablement fermées aux sourds-muets. Il en est de même dans les maisons consacrées à leur éducation. On remercie le professeur sourd-muet sous prétexte qu'il lui est impossible d'enseigner l'articulation. Et on sait que les deux tiers de la population muette ne pourront parler !

Les principes de 1789 ont déclaré admissibles aux divers emplois tous les citoyens, selon leur capacité. Pourquoi éliminer des emplois subalternes de l'administration le sourd-muet capable ? Pourquoi l'empêcher de donner l'instruction à ses jeunes compagnons d'infortune, dont l'intelligence est sœur de la sienne et dont il connaît les besoins qui ont été les siens ? Le sourd-muet, comme le parlant, a le droit de vivre et de faire vivre sa famille. Ne nous laissons pas de protester contre cet abus de la force, et ayons foi dans des temps meilleurs.

M. Hodgson. — Celui dont la tête et les mains ont été habituées au travail, est un homme supérieur.

Le Monde a besoin d'hommes intelligents dont les mains soient habiles.

En général, les sourds-muets doivent compter plutôt sur

leurs capacités manuelles que sur leurs capacités intellectuelles.

C'est pourquoi il est d'une énorme importance de leur donner une éducation industrielle.

Les sourds-muets européens, généralement, dépassent de beaucoup les Américains par le fini de leurs œuvres.

J'ai rencontré des centaines d'étrangers connaissant parfaitement leur métier.

M. Jacques Lœw est un exemple frappant de la capacité du sourd-muet dans les affaires. Il emploie plus de 140 ouvriers, et fait des merveilles dans les articles de cuivre, cuir, ivoire, bronze, argent. Son travail n'est pas d'imitation, mais d'invention personnelle.

Dans les écoles d'Amérique, l'éducation industrielle marche de pair avec l'éducation intellectuelle. Aussi ceux qui en sortent sont sûrs de gagner immédiatement leur vie.

Je crois que ce système devrait être adopté dans toutes les institutions de sourds-muets.

M. Hill. — Ce sujet touche de très près celui qui a occupé l'attention du Congrès hier soir. Les occupations et les professions des sourds-muets ont, en effet, des relations nombreuses avec leur position dans la Société. Plus leur sphère d'activité est grande dans le Monde, plus leur situation acquiert de solidité et d'importance dans la vie intellectuelle et sociale de ceux qui entendent; et plus le succès qui récompense leurs travaux est marqué quand ils occupent une bonne position, plus leurs efforts offrent de résultats lorsqu'ils ont réussi à abaisser les barrières qu'un préjugé faux et pernicieux a élevées entre eux et les parlants.

Le collège de Washington a accompli une œuvre admirable ; il a rendu ses élèves muets capables de se distinguer dans diverses professions ; bon nombre de ceux qui y ont pris leurs grades ont réussi dans des études qui exigent, à un très haut degré, le développement de la vigueur intellectuelle comme le journalisme, l'enseignement, les sciences, les arts.

Le problème ardu, en face duquel sont placés les sourds-muets, se trouve dans les exigences de leur position dans la Société, exigences qui, relativement aux emplois qu'ils occupent, ont une importance capitale.

Nous pouvons être complètement pourvus de capacités naturelles ou acquises qui nous permettent de nous frayer un chemin, malgré les difficultés de la vie. Nous devons nous assimiler autant que possible la manière de vivre de nos amis qui entendent ; c'est le moyen d'élargir la voie dans laquelle nous aurons à exercer toutes nos facultés, quand il s'agira d'un emploi où plus d'activité sera nécessaire. Tout ce qui tend à nous inculquer les éléments qui constituent une fraternité de citoyens, tout ce qui peut nous inspirer l'ambition de devenir les représentants de l'esprit national, tout ce qui, en réalité, développe et agrandit le domaine de notre activité de chaque jour, tout cela doit être accueilli avec bonheur.

M. Draper abonde dans le sens de M. Hill ; il s'attache surtout à faire luire l'avenir du collège de Washington.

MM. Forestier et Davidson (de Philadelphie) demandent la fondation d'écoles professionnelles pour les sourds-muets.

Le Congrès préconise cette idée ; il exprime le désir de la voir se réaliser à bref délai.

M. Dubois voudrait que tout sourd-muet, d'accord avec sa famille, choisit lui-même son état. Il rappelle que les professeurs des deux sexes de l'institution impériale de Paris, réunis, en 1859, sous la présidence du baron de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance, émirent un vœu tendant à faire organiser, hors de l'école, l'apprentissage des métiers.

SÉANCE DU 13 JUILLET
PRÉSIDENCE DE M. DUSUZEAU
LE SOURD-MUET EN FAMILLE,
MARIAGES, ENFANTS

M. Berg. — Un ménage de sourds-muets peut marcher très bien, si les deux époux sont unis, veulent travailler et être économes. La plus grande difficulté pour eux consiste certainement dans l'éducation des enfants.

Par ma position à Stockholm et par suite de voyages étendus dans mon pays, j'ai été mis en relation avec nombre de sourds-muets. Je puis affirmer comme entièrement erronée l'opinion qui veut que les unions entre sourds-muets produisent des enfants sourds-muets ; de pareils cas sont extrêmement rares. Par contre, les mariages entre proches parents, comme cousins et cousines, donnent fréquemment de tels résultats.

M. Forestier. — Avant de s'engager dans les liens de l'hymen, il faut toujours (plus que les parlants) savoir si de part et d'autre on pourra se rendre heureux. Il est essentiel que les caractères ne soient pas trop opposés, que les goûts soient à peu près les mêmes. Dans ma longue carrière, j'ai connu de bons ménages de sourds-muets, mais j'en ai connu aussi de tristes.

M. Fox. — La discussion à propos des sourds-muets met naturellement en évidence l'importance qui a été donnée, aux États-Unis, à la question du mariage entre eux. On a

prétendu que ces mariages peuvent perpétuer une race de sourds-muets, et on a essayé de corroborer cette opinion à l'aide de statistiques.

Ces statistiques connues ont été loin de prouver la vérité des suppositions. Cependant on fera tout son possible pour arriver à une conclusion par le moyen du prochain recensement. Je pense que cela mettra un terme à cette théorie « la formation d'une variété de sourds-muets dans l'espèce humaine. »

On trouve certainement des exemples où le mariage de sourds-muets frappés d'une infirmité héréditaire de surdité dans les familles produit des enfants sourds. Peut-être serait-il sage de ne pas laisser s'accomplir de telles unions. Il faut distinguer ces unions et celles où il n'existe pas d'infirmité héréditaire.

Il est un point qu'il importe de remarquer, c'est ce fait qu'en règle générale les sourds-muets sont beaucoup plus heureux dans leurs propres relations que ne le sont les sourds avec ceux qui entendent.

Chacun fait bien de suivre la direction de son jugement. Je crois que les mariages entre sourds sont la source d'une félicité et d'une entente qu'on ne voit guère dans les unions contractées par les sourds-muets avec ceux qui entendent et parlent.

M. Armour. — Il est tout à fait naturel que les sourds-muets puissent choisir leurs compagnes dans leur propre classe. Nous osons l'affirmer. Mais le professeur Bell et d'autres s'opposent formellement à cette sorte de mariages. Ils disent que ces unions tendent à la propagation des

sourds-muets, et ils recommandent surtout ce qu'ils appellent les mariages mixtes. Or, mes trente-cinq années d'expérience parmi les sourds-muets adultes dans les grands centres anglais d'industrie, y compris Liverpool (où je suis employé comme missionnaire), me font une obligation de m'élever contre l'absurdité de cette recommandation. En effet, sur soixante couples mariés et résidant à Liverpool, deux seulement ont eu le malheur de voir leur infirmité transmise à un enfant. Les enfants des autres ont eu le bonheur d'entendre et de parler, et je puis, sans craindre de me tromper, ajouter que Londres, Manchester, Glasgow, etc., pourraient fournir les mêmes preuves.

De plus, je ferai remarquer que, à très peu d'exceptions près, les sourds-muets eux-mêmes ont été les enfants de parents doués de l'ouïe et de la parole. Ce serait donc une véritable cruauté que de forcer les sourds-muets, contre leur volonté et leur inclination, à contracter des mariages mixtes. Il vaut mieux laisser la nature suivre son cours, si cela doit assurer le bonheur des époux.

Je n'ai rien à dire contre les mariages mixtes. Cependant il est incontestable que, toutes choses étant égales, l'ouïe et la parole ne peuvent que difficilement intervenir, quand il s'agit des compagnes de la vie des sourds-muets. Je dirai franchement : « Laissez donc les sourds-muets libres de contracter mariages entre eux, et cela n'aura certainement pas de mauvais résultats. »

À propos de ces unions, je pourrais citer beaucoup d'exemples de mariages heureux dont j'ai été personnellement témoin. Le nombre de malheureux que j'ai pu voir, dans mes travaux de missionnaire, vient simplement de ce

qu'ils ont commis la maladresse de se marier n'ayant que des ressources insuffisantes.

Le célibat peut être préférable dans certaines circonstances ; mais, comme vous le savez, les besoins de la nature humaine sont tels qu'il n'est guère possible d'insister sur ce sujet.

M. Chambellan. — Je suis à peu près de l'avis des précédents orateurs.

Le mariage est une affaire grave de laquelle dépend le bonheur ou le malheur de la vie. On ne saurait trop réfléchir avant de s'y engager.

Autrefois, le sourd-muet ne se mariait pas, ne pouvant comprendre ni l'importance de cet acte, ni les devoirs qui en découlent. Maintenant, il épouse une parlante ou une sourde-muette comme lui.

Le sourd-muet, qui, le premier, se maria avec une sourde-muette, est peut-être Laurent Clerc, professeur-fondateur de l'établissement des sourds-muets à New-York. Il eut quatre ou cinq enfants, parfaitement constitués et doués de la plénitude de leurs sens.

Voyant, par cette union, que la surdi-mutité n'était pas héréditaire, d'autres sourds-muets ont fait comme Clerc ; ils se sont mariés avec des sourdes-muettes, et ils n'ont pas eu à se repentir. J'ai connu un sourd-muet, époux d'une sourde-muette, et qui fut père, aïeul et bisaïeul d'enfants, tous parlants.

Deux autres sourds-muets, maris de sourdes-muettes, sont pères et grands-pères d'enfants auxquels l'ouïe et la parole n'ont pas été refusées.

Un enfant de sourd-muet et de sourde-muette est venu au monde avec l'infirmité des parents. Cc sourd-muet a épousé une sourde-muette ; il est père d'un fils et d'une fille parlants.

Qu'en conclure, sinon que l'hérédité de la surdité n'est qu'un accident, ou qu'un pur caprice du hasard ?

Mais tous les mariages entre sourds-muets réussissent-ils ? Certainement il y a plus de sympathie entre deux sourds-muets qu'entre un parlant et une sourde-muette. Ce n'est pas tout : il faut aussi envisager la position dans laquelle on se trouve et l'avenir des enfants.

Si les deux futurs époux sourds-muets sont capables, ils font bien de s'unir. Si l'un d'eux seul connaît les usages, les affaires, ils peuvent encore bien faire en se mariant. Si tous d'eux sont peu intelligents, hors d'état d'élever convenablement leur jeune famille, ils n'auront qu'embarras et regrets. Le muet, qui prend pour épouse une parlante, acquiert un trésor, en quelque sorte, car elle peut faire une foule de choses auxquelles une sourde-muette reste étrangère. Mais il faut qu'elle soit bonne, qu'elle soit vraiment dévouée à son mari, que son affection, quoi qu'il arrive, ne s'altère point, et, dans ces conditions, je dois le dire, le dévouement est rare.

M. Regensbury. — J'ai eu l'occasion d'assister à une conférence que faisait le professeur Bell sur la tendance à la formation d'une race de sourds-muets.

Pour se faire mieux comprendre, il prit la classe des rats « blancs ». Jadis, les rats blancs ne formaient pas une race ; on en trouvait seulement par-ci par-là quelques-uns, ils étaient très rares.

Les hommes firent un choix de ces rats blancs, et les mirent ensemble. La plupart des petits furent des rats ordinaires, il y en eut peu de blancs.

Ces nouveaux rats blancs furent mis à part ; leurs petits furent en grande partie des rats bruns ordinaires.

Mais le nombre des blancs allait en augmentant. Ces blancs eurent des petits. Les blancs étaient en majorité, tandis que le nombre des bruns diminuait.

L'expérience fut continuée, et maintenant, à peu près, tous les petits sont blancs !... Cela est-il vrai en ce qui concerne les rats ? C'est ce que je tâcherai de savoir, mais je dois dire que, dans le cas affirmatif, une variété de sourds-muets de race humaine est de 2 000 ou de 3 000 ans en arrière.

Il vaut mieux attendre des preuves plus solides que celles que nous présente le professeur Bell. Les mariages entre sourds-muets sont ordinairement heureux.

A-t-on jamais entendu parler d'un divorce de sourds-muets ? Dans mon pays, l'Illinois, il y a plus de 1 000 sourds-muets qui font de bons ménages ; ils ont tous des professions, et ceux qui les occupent les aiment beaucoup.

M. Dusuzeau. — Un sourd-muet a-t-il plus de chances de bonheur avec une sourde-muette qu'avec une parlante ?

Souvent, bien souvent, dans mes rêves d'avenir, je me suis adressé à moi-même cette demande, et je vais tâcher de vous exprimer, avec toute l'impartialité possible, ma pensée à ce sujet.

Oui, j'en ai la conviction intime, les chances de bonheur sont plus grandes pour un sourd-muet marié avec une sourde-muette que pour un sourd-muet uni à une parlante.

Le mariage est la chose la plus grave, la plus sérieuse de la vie, puisque c'est la vie elle-même. Or, s'il y a, dans notre existence, de beaux et bons jours, il y en a de tristes, de douloureux aussi. C'est dans ceux-ci surtout que l'on a besoin de trouver, en la compagnie de son choix, l'affection, le dévouement qui consolent de tout. Eh bien ! cette affection, ce dévouement de toute heure, le sourd-muet les rencontrera-t-il toujours dans une jeune fille parlante ? Supposons même qu'il eût ce bonheur, la vie commune n'exigera-t-elle pas à chaque instant un sacrifice de la part de l'un des deux ? Leurs goûts, leurs plaisirs ne peuvent être les mêmes. Et ces sacrifices réciproques qu'ils se feront volontiers dans les premières années de leur mariage, ne finiront-ils pas par amoindrir l'affection, qui sait même, peut-être par aigrir le caractère ? Où donc alors sera le bonheur ? Que de froissements inévitables hélas ! dans un ménage dont l'un est sourd-muet et l'autre parlant ! Que de fois certainement la femme éprouvera du chagrin en pensant que son mari est moins heureusement doué qu'elle ! Et combien le mari devra souffrir souvent en voyant sa femme causer avec d'autres personnes parlantes comme elle, tandis que lui-même ne peut ni parler ni entendre ! Il n'y aura là de la faute ni de l'un ni de l'autre, mais des tristesses inévitables pour tous les deux. Et, plus leur affection réciproque sera grande, plus ils souffriront. Puis ensuite, si Dieu leur envoie des enfants, ceux-ci se porteront tout naturellement plutôt vers leur mère, s'ils sont parlants comme elle. Ne sera-ce pas encore un nouveau et cruel chagrin pour le pauvre père sourd-muet ?

Une femme parlante deviendrait, il est vrai, très utile à un

sourd-muet, si celui-ci était commerçant, ou chef d'atelier, etc. Sans elle, il correspondrait difficilement avec ses clients, ses relations se trouveraient moins étendues, etc. Mais, je le répète, le bonheur intérieur ne peut être le même, et là encore, il y aurait souvent des chagrins dans le ménage.

Quelle différence, au contraire, dans un ménage sourd-muet ! Là, tout est commun : peines, plaisirs, joies, douleurs. Outre l'affection et l'estime réciproques (sans lesquelles je ne comprends pas le mariage), quelle sympathie entre ces deux jeunes gens ! Quelle union intime ! Leur double infirmité les attache chaque jour davantage l'un à l'autre ; ils sont tout à eux, rien qu'à eux, et ils sentent l'immense besoin de se dévouer sans cesse l'un pour l'autre. Leurs goûts, leurs plaisirs sont les mêmes, et ils se disent avec un signe, avec un regard, ce que des phrases n'exprimeraient jamais ! Car Dieu qui, dans sa miséricorde infinie, a toujours placé la consolation tout près de la douleur, a donné aux pauvres sourds-muets le langage des yeux, que l'on peut appeler le langage du cœur !

Plus tard encore, si Dieu, bénissant leur union, leur envoie des enfants, ces enfants deviendront non-seulement la joie, le bonheur de leurs parents, mais encore leur consolation, leur soutien.

Je connais intimement un jeune ménage sourd-muet auquel la Providence adonné deux charmants enfants, ou plutôt deux véritables petits anges. Le petit garçon n'a que 11 mois encore ; mais la petite fille, âgée de 3 ans, parle très bien déjà et annonce une rare intelligence.

Je ne puis jamais me défendre d'une émotion profonde, quand je vois cette enfant causant par signes avec son père

et sa mère, bonne, attentive, prévenante pour eux, leur servant d'interprète près des étrangers, se multipliant partout, remplissant, en un mot, au milieu de sa famille, le rôle d'un véritable petit ange gardien. Je la considère quelquefois des heures entières, et l'émotion me gagne si fort, que les larmes me montent aux yeux et je sens en mon cœur des élans de reconnaissance envers Dieu. N'est-ce pas là, en effet, encore un des innombrables bienfaits de la Providence ? Dieu, ayant pitié de la double infirmité dont sont atteints les deux jeunes gens, leur envoie des enfants qui, par leur intelligence précoce, deviennent un appui déjà pour leurs parents, à l'âge où les autres enfants ont besoin, au contraire, que l'on s'occupe exclusivement d'eux... Ceci, du reste, s'explique assez naturellement l'enfant remarquant que ses parents ne peuvent ni parler, ni entendre, cherche par tous les moyens possibles à se faire comprendre d'eux. Ses facultés intellectuelles se trouvent en quelque sorte surexcitées et se développent ainsi beaucoup plus rapidement.

Tout ce que je dis là du mariage d'un sourd-muet avec une parlante, s'applique également au mariage d'un parlant avec une sourde-muette. Les écueils sont les mêmes... peut-être sont-ils plus graves encore...

**JOURNÉE DU 15 JUILLET
EXCURSION À VERSAILLES.
RÉCEPTION DES MEMBRES DU CONGRÈS
À L'HÔTEL DE VILLE. INAUGURATION D'UNE
PLAQUE COMMÉMORATIVE À L'ENDROIT OÙ
NAQUIT L'ABBÉ DE L'ÉPÉE. LES SOURDS-MUETS
DEVANT LA STATUE DE L'ABBÉ DE L'ÉPÉE**

Nous extrayons du *Journal de Versailles* du 21 juillet l'article publié à ce sujet et qui suit :

Ainsi que nous l'avions annoncé hier, lundi 15 juillet, débarquaient aux deux gares de Versailles, et se dirigeaient vers l'Hôtel de Ville, environ deux cents sourds-muets venus de tous les points du Monde à Paris. M. le Maire, assisté de ses adjoints et du secrétaire de la mairie, les a reçus et leur a fait visiter les précieux portraits historiques que renferme l'Hôtel de Ville.

Après les souhaits de bienvenue adressés à ces étrangers par M. le maire et les remerciements de ceux-ci, on s'est dirigé vers la rue Richaud où, dès le matin, avait été fixée une plaque de marbre¹ portant cette inscription :

**Sur cet emplacement
s'élevait la maison où naquit
le 24 novembre 1712
l'abbé de l'Épée**

**Hommage du Congrès
international des Sourds-Muets.
1889**

1. C'est aux démarches de M. Hennequin père que nous devons l'inauguration de la plaque.

Dans une allocution, qui fut traduite en langage des signes, M. le docteur Vedrine, premier adjoint de M. le Maire, félicita les membres du Congrès de leur empressement à visiter la ville qui a vu naître l'abbé de l'Épée et leur dit que le Conseil municipal, ainsi que les habitants, étaient touchés de cette manifestation en l'honneur de l'un des enfants de Versailles.

De vifs applaudissements saluèrent ces paroles. Les Français ballaient des mains, les Américains, les Anglais, les Belges, les Autrichiens agitaient en l'air chapeaux et mouchoirs.

M. Théobald, professeur honoraire et un des organisateurs du Congrès, s'adressa en ces termes au représentant du Conseil municipal :

« Monsieur le Maire,

Il y a un siècle, l'un des plus illustres enfants de la ville que vous administrez rendait le dernier soupir, entouré de ses élèves qu'il aimait comme un père et auxquels il avait consacré sa vie et sa fortune. Son vœu suprême était que l'œuvre qu'il avait si bien conçue et ensuite réalisée ne périclît point avec lui. Il n'expira qu'après qu'on fût venu lui dire de la part de l'Assemblée nationale : "Mourez en paix : la Nation adopte vos enfants." » Grâce aux hommes éminents de celle époque, l'œuvre de l'abbé de l'Épée ne disparut point comme tant d'autres.

Elle était d'ailleurs une œuvre humanitaire, une œuvre de régénération sociale. Aussi fut-elle accueillie avec enthousiasme par toutes les nations du monde.

Un siècle s'est écoulé depuis cette époque qui, à un autre point de vue, fut également l'époque de l'émancipation intellectuelle, morale et politique des peuples.

L'Association amicale des Sourds-Muets de France, gardienne de tout ce qui peut honorer le grand homme dont le pays est si fier, a voulu réunir à Paris les délégués de tous les sourds-muets de l'Univers en un Congrès international, le premier qui n'ait jamais eu lieu en France, afin de juger des progrès accomplis depuis la mort de l'abbé de l'Épée.

Aussitôt assemblé, le Congrès a manifesté le désir de rendre un hommage solennel au bienfaiteur des sourds-muets en faisant une visite à sa ville natale et en y laissant un témoignage de sa reconnaissance filiale.

Vous avez bien voulu, Monsieur le Maire, l'autoriser à déposer un souvenir sur l'emplacement où s'élevait la maison paternelle de l'abbé de l'Épée, tous les membres du Congrès vous en remercient et vous donnent l'assurance qu'ils conserveront un souvenir inaltérable de l'accueil bienveillant qu'ils ont reçu du premier magistrat de cette belle cité et de ses honorables collaborateurs. »

Après cette cérémonie, les étrangers, guidés par M. Gatin, secrétaire général de la mairie, allèrent déposer de superbes couronnes au pied de la statue de l'abbé de l'Épée. Là, encore, des discours mimiques furent prononcés et vivement applaudis.¹

Un déjeuner attendait les touristes à l'hôtel de France, mais, vu leur nombre, beaucoup d'entre eux furent obligés d'aller dans les restaurants voisins.

1. M. Delame, voyant que des couronnes avaient été envoyées par les sourds-muets américains, français, suédois, manifesta ses regrets de n'avoir pas été prévenu à temps pour déposer celle de la Société de secours mutuels des sourds-muets de Liège, ôta de sa boutonnière ses insignes de président et les attacha à l'une des couronnes.

M. Dusuzeau dit « Cette statue est pour les Sourds-Muets ce que la statue de la Liberté est pour le Monde entier ».

Nota. — Les membres du Congrès, groupés sur les marches de marbre de la terrasse du château, en regard de la pelouse, furent photographiés par le fameux Pierre Petit.

Après le déjeuner, ils visitèrent le Musée. On sait qu'il est fermé le lundi. Sur la demande de M. le maire, une exception avait été faite pour eux.

La grille et le piédestal de la statue de l'abbé de l'Épée avaient été remis à neuf, quelques jours auparavant, par les soins de M. Pekmezian, délégué de l'Association amicale.

SÉANCE DU 16 JUILLET
PRÉSIDENCE DE M. DUSUZEAU
LE SOURD-MUET ET LES LOIS DE SON PAYS

M. Patterson. — Les Américains sont égaux devant les lois. Elles accordent au sourd-muet la jouissance de ses droits civils et politiques. Elles sont un peu plus indulgentes pour lui, eu égard à son infirmité, comme le sont les lois des autres pays civilisés.

M. Théobald. — Je constate qu'en France il n'y a aucune loi d'exception pour les sourds-muets. Aussi ont-ils les mêmes droits civils et politiques que les autres citoyens.

Malheureusement, dans la pratique, il n'en est pas ainsi : les officiers de l'état civil, les notaires, les avoués éprouvent à l'endroit d'un homme qui n'entend ni ne parle, une défiance qui leur fait exiger des interprètes et des témoins jouissant de toutes leurs facultés. Le temps où les maires de certaines communes de France refusaient de marier les sourds-muets n'est pas encore bien éloigné de nous. Aujourd'hui les refus de cette sorte ne se produisent plus ; mais dans quelques mairies de Paris, par exemple, les employés élèvent des difficultés telles qu'un jour, une noce a du parlementer pendant trois heures, parce que le marié et les quatre témoins étaient tous sourds-muets, la mariée seule entendait et parlait ; à la fin, on a transigé en prenant deux témoins entendant et parlant.

Dans d'autres mairies, les employés et les officiers de l'état-civil, un peu plus au courant du progrès, ne font aucune difficulté, ne demandent pas d'interprète ; ils s'en

tiennent à l'esprit de la loi qui dit que les futurs époux feront connaître leur consentement d'une manière non équivoque. Ils leur font lire les prescriptions du Code, qui sont assez claires pour qu'un sourd-muet un peu instruit les comprenne.

Entre le geste affirmatif, net, formel que fait le sourd-muet pour marquer son consentement et le oui articulé tout bas par l'entendant-parlant, n'y a-t-il pas, en faveur du premier, une manifestation de volonté aussi évidente que dans le second ?

Il serait à désirer qu'une règle uniforme fût établie pour toutes les mairies, afin d'éviter des vexations inutiles qui deviennent des affronts devant les parents, les amis et les curieux qui ne manquent jamais à ces cérémonies. Nous comprenons qu'un interprète soit nécessaire pour des sourds-muets illettrés ; mais qu'on ne l'impose pas à un sourd-muet instruit, qui sait fort bien ce qu'il fait en se mariant.

Pour ce qui est des actes notariés, il est vrai qu'on ne saurait prendre trop de précautions ; mais aussi faudrait-il que l'interprète fût sérieux et qu'il ne se borna pas à traduire l'acte par la dactylogogie, comme cela est arrivé à un jeune sourd-parlant très instruit qui dut payer treize francs à l'interprète pour ce service singulier.

Le sourd-muet est électeur comme les autres citoyens. Il use de son droit comme il l'entend. Il n'est pas venu à notre connaissance qu'on le lui ait jamais contesté.

Est-il éligible ? La loi ne lui déniait pas ce droit, il peut être élu et même validé comme le fut l'un des députés à l'Assemblée nationale de 1871, lequel était complètement sourd.

Je demande aux membres étrangers du Congrès si, dans leurs pays respectifs, il existe des lois visant spécialement les sourds-muets et leur faisant une situation autre que celle de leurs concitoyens.

Tous répondent que non.

M. Chambellan. — M. Théobald me pardonnera d'ajouter quelque chose.

Quand un sourd-muet est amené sur les bancs de la juridiction correctionnelle ou criminelle, on ne lui laisse pas toujours la liberté de choisir lui-même son interprète. On veut que celui-ci soit pris dans le monde officiel, c'est-à-dire parmi les professeurs parlants de sourds-muets. Depuis plusieurs années, ces messieurs, dit-on, ne se servent plus du langage mimique. Comment alors seraient-ils experts ? Il se trouve d'autres parlants instruits qui vivent de la vie du sourd-muet, qui savent mieux parler par signes que les personnes officielles et qui sont moins exposés à se tromper en pareil cas. Une simple erreur pourrait avoir pour l'accusé des conséquences graves. Je crois qu'il serait de toute justice de lui permettre de prendre pour interprète quelqu'un qui ait sa confiance.

Je passe à un autre ordre d'idées.

Nul n'est censé ignorer la loi, dit le Code français. En 1859, sur la proposition de M. de Col, alors directeur de l'institution de Paris, un cours de droit usuel fut créé pour les élèves de 5^e, 6^e et 7^e année. Cette classe, continuée sous M. Vaïsse, son successeur, fut supprimée en 1872, au grand étonnement du corps enseignant.

Une partie des leçons de droit que j'ai professées, a paru dans le *Conseiller Messager des sourds-muets*, en 1877, 78, 79 et 80.

Le cours de législation civile élémentaire a été rétabli en 1886. On a ainsi rendu justice à MM. de Col et Vaïsse qui comprenaient les intérêts des sourds-muets.

LES BIENFAITEURS DES SOURDS-MUETS DEPUIS L'ABBÉ DE L'ÉPÉE

M. l'abbé Delaplace. — Mes chers amis, enfants adoptifs bien aimés de l'abbé de l'Épée, quel spectacle s'offre à nos yeux ! Quelle admirable assemblée inconnue jusqu'ici sur la terre ! Cent ans après le décès de votre immortel bienfaiteur, nous contemplons, réunis en cette ville de Paris où il se dévoua aux victimes du surdi-mutisme, nous voyons des sourds-muets accourus de tous les points du globe, américains, anglais, écossais, irlandais, brésiliens, californiens, colombiens, autrichiens, prussiens, russes, hollandais, suisses, turcs, etc... Tous, unis à leurs frères de France, viennent dire : “ Gloire et reconnaissance au grand abbé de l'Épée, votre dévoué père ! ”

En vous contemplant, en admirant le noble sentiment qui vous anime, mon âme se sent vivement émue. Du haut du ciel, je l'espère, l'abbé de l'Épée est heureux de jeter ses regards protecteurs sur vous.

Je remercie le Seigneur d'avoir inspiré à son généreux prêtre la pensée d'instruire les sourds-muets et de leur procurer des bienfaiteurs.

Avant N. S. J.-C., les législateurs les plus célèbres du paganisme, tels que Solon et Lycurgue, et des savants tels que Platon, etc., ne craignirent pas de condamner à mort les enfants infirmes, les aveugles, les paralytiques, les sourds-muets.

À Sparte, tout le monde le sait, un gouffre affreux engloutissait ces innocentes victimes ; à Rome, à Athènes et ailleurs, des milliers furent frappés de mort. Notre Sauveur, lui, prit la défense des malheureux. Il rendit l'ouïe aux sourds, la parole aux muets ; il donna la vue à l'aveugle-né. L'abbé de l'Épée a pris une étincelle dans le cœur de Notre Seigneur. Son âme a été dévorée de zèle pour le salut des sourds-muets. Il a voulu communiquer partout cette ardeur salutaire par la création d'écoles spéciales, par la formation de maîtres qui deviendraient ses successeurs dans sa bienfaisante entreprise.

Après un siècle, nous jugeons l'œuvre du maître. Nous déclarons que son dessein n'était ni une illusion, ni une erreur. Le pieux abbé avait le regard intuitif de l'aigle et l'inspiration du prophète.

On peut faire la longue énumération des institutions qui se sont ouvertes aux sourds-muets, sous l'impulsion de son puissant génie. Mais il n'est pas possible de fixer le total des bienfaiteurs qui ont suivi ses traces en venant au secours des sourds-muets. Ils se sont multipliés comme les astres, comme les grains de sable des rivages océaniques.

Le Tout-Puissant est l'unique être qui soit à même d'en établir le nombre. Le grain de sénevé est devenu maintenant un arbre gigantesque qui couvre la surface de la terre, et d'innombrables sourds-muets se reposent sur ses branches.

Comme Notre Seigneur appelle ses apôtres et les envoie porter la lumière de l'Évangile en Judée, en Galilée, en Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre, l'abbé de l'Épée forme des collaborateurs et les envoie de tous côtés travailler à la résurrection intellectuelle, religieuse et sociale des déshérités de l'ouïe et de la parole.

Aujourd'hui, grâce à Dieu et à son apôtre, l'abbé de l'Épée, les sourds-muets sont aimés, respectés, considérés partout comme leurs frères parlants ; ils jouissent des mêmes droits. Que le Tout-Puissant soit mille et mille fois béni ! que le nom de l'abbé de l'Épée soit à jamais vénéré chez toutes les nations ; que ses enfants d'adoption soient fidèles à son enseignement, car c'est leur bien spirituel qu'il voulait d'abord.

Mes amis, aux Congrès de Paris, de Bordeaux, de Milan, j'ai toujours fait ressortir les mérites de l'illustre Maître. J'ai dit, et l'histoire le prouve, que c'était le plus grand génie qui se soit occupé de vous. Vous êtes tous de mon avis, n'est-ce pas ? *Gloire à l'abbé de l'Épée ! Vive l'abbé de l'Épée !*

M. l'abbé Verschuren. — Il serait trop long vraiment de nommer tous ceux qui travaillent pour la grande cause des sourds-muets en France, en Allemagne, en Suisse, en Italie et dans d'autres pays. Je ne veux ni faire une distinction entre les degrés de dévouement, ni blesser la modestie de personne ; mais qu'il me soit permis cependant d'adresser de cette tribune et en plein Congrès de Paris, en votre nom à tous, un hommage solennel d'amour et de reconnaissance à celui que j'ai l'honneur et que je suis fier de représenter au milieu de vous, à Monseigneur de Haerne !

Pour ne pas abuser de vos moments, je me bornerai à dire qu'il a travaillé pour le bien des sourds-muets, non pas pendant quelques années, mais pendant toute sa vie, non pour la Belgique seulement, mais pour tous les pays ; ses écrits ont pénétré, comme la parole des apôtres, jusqu'aux extrémités de la terre ; ses appels incessants ont été entendus jusqu'en Amérique, jusqu'aux Indes.

Il n'a pas fini, il travaille encore pour vous ; il a quatre-vingt-cinq ans ; il avait le plus vif désir de se rendre à ce Congrès, sa santé ne le lui a pas permis, et il m'a prié de vous en exprimer ses sincères regrets. Je vous demande vos applaudissements pour ce grand cœur et la permission de lui envoyer, eu votre nom, un télégramme de félicitations et de reconnaissance.

M. Fox. — Les États-Unis d'Amérique ne sont pas seulement les obligés de la France qui les a aidés et encouragés aux heures sombres de leur lutte pour leur indépendance politique, ils lui sont aussi redevables de la délivrance morale de leurs sourds-muets.

M. Laurent Clerc, natif de Lyon et élève de l'abbé Sicard, fut notre premier instituteur à Hartford. Un autre français, le savant Vaïsse, vint aussi répandre l'instruction parmi nous. À présent, il y a aux États-Unis des hommes qui peuvent personnellement prendre rang parmi les professeurs de sourds-muets les plus distingués de l'Europe.

Nous aimons et honorons nos Gallaudets, nos Peets, Weld, Turner, Burtelett, Rac, Boock, Carey, Toster, Porter, Jacobs, Kerr, Fay, Gillet, Mac Intyre, Noye, Burnett, Wing, Montgomery, Waite, Carroll et une foule d'autres qui ont consacré

leur vie et leurs efforts consciencieux au bien-être des sourds-muets.

Mais si nous sommes fiers de ces Américains que je viens de citer, nos cœurs sont encore assez larges pour payer à l'abbé de l'Épée le tribut qui lui est dû. C'est surtout à lui que revient l'honneur d'avoir contribué à introduire le grand changement qui eut lieu vers la fin du dernier siècle, lequel changement substitua au système barbare appliqué alors dans toute l'Europe cette discipline humanitaire qui, aujourd'hui, a pris tant d'extension dans le vieux et dans le nouveau Monde.

Afin d'apprécier convenablement la valeur de l'œuvre de ce grand homme, il suffit de se demander quelle était la situation des sourds-muets avant le système de l'abbé de l'Épée. Quel était ce système ? Quels en ont été les résultats ? A-t-il exercé une heureuse influence sur les sourds-muets ? Avant la propagation de ce système, les sourds-muets étaient traités avec dureté ou cruauté, comme si le siècle avait été dépourvu de ces sentiments humains qui inspirent au moins les soins physiques et la protection. L'état de leur esprit était absolument négligé. La loi leur accordait à peine quelques-uns des droits accordés aux autres citoyens.

Je n'entreprendrai pas de rappeler les résultats des travaux de l'abbé de l'Épée et les grandes modifications qu'il a introduites. Nous n'avons qu'à jeter les yeux sur les salles des écoles de l'Europe et de l'Amérique. Toutes proclament les louanges de l'abbé de l'Épée et de son œuvre. Elles les proclament avec éclat, sans ostentation et pour le bonheur de l'humanité ! Ici, l'orateur s'adresse au buste de l'abbé de l'Épée :

“ Abbé de l'Épée, homme magnanime, homme immortel ! tes mérites n'ont pas besoin de mon humble tribut. Ton âme éprouvée s'est plongée trop profondément dans les misères terrestres, ton âme classique et cultivée connaissait trop intimement l'adversité pour se sentir touchée et émue par les applaudissements du Monde. Tes œuvres font ton éloge, homme illustre, et tant que les cœurs battent, on se souviendra des vertus dont tu fus le représentant. ”

M. Kerney. — Il nous faut jeter nos regards en arrière sur les temps anciens, sur cette époque où les sourds-muets végétaient dans une misère incroyable.

Le philosophe Aristote déclarait qu'ils étaient incapables d'instruction. Saint Augustin prétendait que les vérités de la foi religieuse ne pouvaient pas leur être communiquées, et c'était là l'opinion universelle de l'antiquité classique.

Le poète Lucrèce se prononçait en faveur de l'opinion d'Aristote. À propos des sourds, voici ce qu'il disait « L'art sera toujours impuissant à instruire les sourds ; on perdra toujours sa peine à les perfectionner, et les leçons de la sagesse leur seront toujours inutiles. »

Cette triste manière de voir a prédominé pendant deux mille ans, et, il y a à peine un siècle, ces paroles du poète Lucrèce pouvaient encore s'appliquer à tous les sourds-muets du Monde.

Les prédictions des savants avortèrent, grâce aux travaux des bienfaiteurs des sourds-muets. Plus de huit cent cinquante écoles leur sont ouvertes à présent dans la chrétienté. Néanmoins, leur instruction systématique ne date que de 125 ans.

C'est seulement dans le XIX^e siècle que les sourds-muets ont commencé à être traités comme les autres hommes, comme de vrais citoyens. L'abbé de l'Épée est un des plus grands dons que Dieu leur ait faits.

De même que Moïse fut son instrument en vue de la délivrance du peuple hébreu, ainsi l'abbé de l'Épée fut le libérateur des pauvres muets.

Plus heureux que Moïse qui n'introduisit pas les Israélites dans la terre promise, l'abbé de l'Épée a ouvert aux sourds-muets le sanctuaire de la vie morale et sociale.

Ses vertus vivront dans le cœur des hommes longtemps, bien longtemps après que les granits de l'établissement d'éducation seront tombés en poussière, et l'ange de l'histoire gravera son nom sur la colonne commémorative des bienfaiteurs les plus grands, les plus généreux qui soient appelés à vivre par de là les siècles de l'Éternité.

M. Turner. — Du beau pays de la Virginie, le plus ancien établissement des Blancs dans le nouveau Monde, je suis venu comme accrédité par les institutions d'enseignement pour les sourds-muets de cet État et des États du sud. C'est pour moi, en vérité, un moment bien agréable que de paraître devant une assemblée si intelligente et si honorable, dans celle citée où l'abbé de l'Épée et l'abbé Sicard ont systématisé les signes naturels qui communiquent la pensée, font entendre par les yeux et parler par les doigts.

Je suis fier du privilège qui m'a été octroyé de visiter les lieux où ces hommes vraiment grands et bons ont travaillé et ont appris au Monde qu'on pouvait apporter un remède à ceux qui étaient privés de l'ouïe et de la parole, que

l'exercice de la raison était aussi efficace chez les sourds-muets que chez leurs frères plus fortunés.

Je suis tout particulièrement touché de pouvoir contempler cette magnifique cité. Cela me remet en mémoire le cher souvenir de Laurent Clerc. Répondant à l'appel de Gallaudet aîné, le premier ami de l'éducation des sourds-muets en Amérique, quitta sa patrie et ses amis pour se fixer dans un nouveau pays où il y avait des âmes à sauver. Aussi Gallaudet et Clerc sont deux noms étroitement unis dans le langage des sourds-muets reconnaissants de l'Amérique. Ils ont donné l'impulsion au courant qui traverse avec éclat le continent américain.

À côté de la première école qu'ils ont fondée et qui se maintient dans la prospérité, on a vu s'élever pour les sourds-muets plus de soixante-dix institutions où non seulement l'esprit est cultivé, mais où la main se perfectionne dans les arts et la mécanique.

Au nom des sourds-muets des États du sud de l'Amérique, et peut-être comme le seul survivant des élèves de Clerc, je salue les sourds-muets du Monde représentés ici, et j'appelle les bénédictions de Dieu sur les œuvres qui, dans l'avenir, tendront au développement progressif de nos intérêts.

M. Chambellan. — Loin de moi l'idée de vous parler de tous les bienfaiteurs des sourds-muets depuis l'abbé de l'Épée. Ce serait trop long, et j'abuserais de votre bienveillante attention. Mais je crois qu'il est bon de rappeler la mémoire des principaux de ces bienfaiteurs et de mentionner quelques nouveaux actes dignes de reconnaissance.

Louis XVI, le duc de Penthièvre, l'empereur d'Autriche,

Joseph II et Catherine II, impératrice de Russie, soutinrent ou encouragèrent l'abbé de l'Épée. L'Assemblée constituante adopta son œuvre deux ans après sa mort. Voilà les premiers bienfaiteurs des sourds-muets.

Au commencement de 1786, une école de sourds-muets fut ouverte à Bordeaux sous le patronage de l'archevêque Champion de Cicé. Par suite des événements politiques, elle ne tarda pas à se trouver dans une situation critique. Saint Sernin, son directeur, s'imposa les plus grands sacrifices pour la sauver.

De nos jours, une institution a été fondée, il y a une quinzaine d'années, par MM. Isaac et Eugène Pereire en souvenir de leur aïeul Rodrigues Pereire, contemporain de l'abbé de l'Épée. Elle a été transférée de l'avenue de Villiers à Rueil.

L'abbé Sicard, Bébian, le baron de Gérando. Valade-Gabel, Édouard Morel, Léon Vaïsse, Berthier, Piroux, Gallaudet, les abbés Chazottes, Carton, Lambert, Laveau, Mgr de Haerne ont publié des ouvrages intéressants sur notre enseignement encore peu connu. On peut les appeler bienfaiteurs par leurs écrits, car ils ont contribué à détruire bien des préjugés et à propager l'esprit de la méthode de l'abbé de l'Épée.

D'autres personnes généreuses ont institué des legs :

Je citerai entre autres le docteur Itard qui a donné une inscription de rente perpétuelle de 8 000 F à l'institution de Paris, de laquelle il était le médecin en chef. Cet argent, d'après la volonté du testateur, sert à compléter l'instruction des élèves qui, arrivés à la fin de leurs études réglementaires, désirent prolonger leur séjour, faveur qu'ils obtiennent au

concours pour deux ans. Aux termes d'une autre clause du testament, cette rente sert aussi à acheter des outils pour ceux qui, ayant réussi dans l'atelier d'enseignement professionnel, ont fini leurs classes, et sont à la veille de gagner leur pain.

Rappelons qu'en exécution des intentions de feu le docteur Blanchet, la sœur de ce regretté successeur d'I tard, a fait don à l'institution d'une rente annuelle de 500 F qui doivent être attribués proportionnellement à quatre élèves apprentis sortants.

M^{lle} Thérèse Meunier, ancienne monitrice à cet établissement, (quartier des filles) lui a laissé ses économies amassées sou à sou, environ 18 000 F dont les intérêts sont destinés chaque année au paiement du trousseau de deux ou trois petits sourds-muets pauvres.

M^{me} Mongrolle lui a légué une rente de 400 F à peu près, somme qu'on donne en prix à l'élève qui, durant son séjour, s'est fait le plus remarquer par son savoir et par sa conduite exemplaire.

M. Édouard Goupil, ancien conseiller d'État, membre et président de la commission consultative près le même établissement pendant trente-cinq ans, a donné par testament 20 000 F pour être partagés entre l'école des sourds-muets de Paris et l'école des sourdes-muettes de Bordeaux.

N'oublions pas M^{me} V^{ve} Vignette, fondatrice de deux bourses à perpétuité, l'une pour un garçon, l'autre pour une fille.

Dernièrement un rentier de Lodève, M. Vinas, a légué 40 000 F à l'institution de Paris.

La princesse Hélène Heltroff Massalky, tout récemment

décédée à Florence, a donné à cette ville, pour l'usage des sourds-muets, sa magnifique villa avec tous ses jardins. Nous avons lieu de nous en réjouir avec nos frères italiens.

Permettez-moi de vous signaler un fait peu commun de ces temps-ci. L'institution des sourds-muets de Lyon, dirigée par M. Forestier, depuis 1839, était prospère et formait d'excellents élèves. Le Conseil municipal et les départements limitrophes lui ont retiré des bourses pour les reporter dans un établissement où l'on prétend instruire tous les sourds-muets par la parole. M. Forestier, au lieu de fermer son école dont les ressources sont, de ce coup, considérablement diminuées, y consacre une partie de ses propres deniers, et, malgré son grand âge, continue de professer. Cet acte n'est-il pas des plus méritoires ?

Je ne passerai pas sous silence la Société Centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France, créée en 1850 et reconnue d'utilité publique vingt ans plus tard. Elle a pour but de procurer aux jeunes sourds-muets les bienfaits de l'éducation, aux adultes des secours de toute nature. La plupart de ses membres sont des entendants-parlants ; ils paient une petite cotisation annuelle ou, en une seule fois, une certaine somme relativement importante ; ils font appel à la charité, ils amènent des adhérents. M. le docteur Ladreit de Lacharrière, médecin-chirurgien de l'institution de Paris, est secrétaire général de cette société depuis plus de vingt-cinq ans, et ne cesse de s'en occuper d'une manière au-dessus de tout éloge.

Voilà encore des bienfaiteurs ou de vrais amis des sourds-muets.

DÉCLARATION. CLÔTURE DU CONGRÈS

M. Tilden propose de prendre des résolutions. Une déclaration paraît suffisante au Congrès.

Considérant que du fait de l'instruction qu'ils ont reçue, les sourds-muets ici présents ont l'esprit suffisamment éclairé pour avoir le droit imprescriptible de donner leur avis dans les choses qui les concernent ;

Considérant que tout système qu'on a essayé de substituer à celui de l'abbé de l'Épée a produit des résultats inférieurs ;

Le Congrès proclame l'infailibilité de la méthode de l'abbé de l'Épée qui, sans exclure l'emploi de la parole, admet que la langue mimique est l'instrument le plus propre à développer l'intelligence du sourd-muet.

Le Congrès pense qu'il y a lieu de classer les élèves en deux catégories :

1° ceux qui sont devenus complètement sourds-muets par accident ou qui ont conservé un reste d'audition ;

2° les sourds-muets de naissance.

L'enseignement de la parole sera donné suivant les aptitudes individuelles, mais en aucun cas le langage des signes ne sera mis à l'écart.

En outre, le Congrès émet le vœu :

1° Que des écoles professionnelles soient créées pour les sourds-muets, ou qu'ils achèvent leur apprentissage hors des institutions ; qu'aucun apprenti n'en sorte sans connaître suffisamment son état pour soutenir la concurrence ; (faire autrement ce serait les vouer à la misère) ;

2° Que les pouvoirs publics, dont la sollicitude doit s'étendre

également à tous les citoyens, confient aux sourds-muets les emplois qu'ils sont capables de remplir dans les institutions ou dans les administrations, et cela au nom de la justice égale pour tous. Comme les autres hommes, les sourds-muets ont droit à l'existence.

Le congrès est convaincu que les mariages entre sourds-muets présentent plus de chances de bonheur que les mariages mixtes, c'est-à-dire que les mariages entre sourds-muets et parlantes ou entre parlants et sourdes-muettes.

Si de ces unions naissent quelquefois des enfants sourds-muets, on ne peut affirmer que telle en est la véritable cause, d'autant plus qu'il est impossible de dire pourquoi les mêmes accidents surviennent dans des mariages entre parlants.

Le Congrès clôt ses séances aux cris de :

“ Vive la France ! ” “ Vive l'abbé de l'Épée ! ”

“ Vive l'Émancipation des Sourds-Muets ! ”

**JOURNÉE DU 17 ET SOIRÉE DU 18 JUILLET.
CÉRÉMONIE RELIGIEUSE À SAINT-ROCH.
VISITE AUX PLAQUES POSÉES, RUE THÉRÈSE,
SUR LA MAISON QUI FUT LE BERCEAU DE L'ÉCOLE
DE L'ABBÉ DE L'ÉPÉE.
BANQUET. SOIRÉE D'ADIEU.**

Le 17 juillet, de bonne heure, le Congrès était à l'église Saint-Roch, où avait lieu la célébration du centenaire de la mort de l'abbé de l'Épée.

Après la messe dite par lui-même, M. l'abbé Goislot s'avança vers le vénérable abbé Millau, curé de la paroisse, et lui adressa ces paroles :

« Monsieur le Curé,

La Providence, en confiant à votre sollicitude pastorale cette belle et chère paroisse de Saint-Roch, vous a commis à la garde du monument que la reconnaissance des sourds-muets a élevé à l'abbé Michel de l'Épée, leur père dans l'ordre intellectuel, moral et social ; par là aussi, elle vous a donné la mission de continuer, dans une certaine mesure, l'œuvre de ce grand bienfaiteur de l'humanité. Vous l'avez compris, et votre charité qui s'étend à toutes les misères, ne s'est jamais montrée indifférente à la plus pénible de toutes les infortunes.

Ainsi, non seulement vous nous ouvrez aujourd'hui votre église pour fêter le centenaire de l'abbé de l'Épée ; mais, avec une condescendance dont nous vous sommes profondément reconnaissants, vous êtes venu prier avec nous et ajouter, par votre présence, à l'éclat de cette solennelle et religieuse manifestation. Au nom de tous les membres du Congrès, je tiens à vous dire tout d'abord et bien sincèrement : Merci pour cette nouvelle marque

de votre dévouement à la cause des sourds-muets. Je dis : nouvelle marque de dévouement, car le sourd-muet trouve toujours auprès de vous, Monsieur le Curé, un accueil bienveillant et paternel. Chaque année, vous mettez votre église à notre disposition pour fêter religieusement l'heureux anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée.

À Saint-Roch, enfin, grâce à votre générosité, le sourd-muet peut trouver plus facilement, que dans aucune autre église de Paris, tous les secours spirituels dont il a besoin. Si ses lèvres ne peuvent s'ouvrir pour vous exprimer sa reconnaissance, ah ! son cœur la comprend, et la sent profondément. Je ne suis que l'interprète fidèle de tous les sourds-muets de Paris principalement, lorsque je vous dis, Monsieur le Curé, veuillez nous continuer votre protection, et vous ne trouverez en nous que des cœurs sincèrement reconnaissants qui appellent sur votre personne et sur votre ministère toutes les bénédictions du Ciel. »

M. le curé remercia en quelques mots les organisateurs du Congrès, et assura qu'il ferait dans l'avenir, comme il avait fait par le passé, tout ce qui serait en son pouvoir pour le bien des enfants adoptifs de l'abbé de l'Épée.

Se tournant vers l'assistance, M. l'abbé Goislot rappela l'honorabilité des parents de l'abbé de l'Épée, son éducation chrétienne, sa piété inébranlable, l'aménité et l'indépendance de son caractère, sa charité, les difficultés contre lesquelles il eut à lutter, la circonstance décisive de sa vocation pour cet enseignement qui allait l'immortaliser.

Son âme, dit l'abbé Goislot, s'émeut à la vue de sourds-muets ; il entreprend de les sauver. Il médite. Le geste le frappe ; ce sera leur flambeau. Prêtre français, il pense d'abord au salut des sourds-muets français. Le voilà il se met au travail. Le succès de

son enseignement se propage et franchit la frontière avec la rapidité de l'éclair. Les têtes couronnées et les princes de la science lui rendent hommage.

L'abbé de l'Épée est pour les sourds-muets l'instrument de la Rédemption du Christ.

Rédemption intellectuelle, il leur apprend à comprendre.

Rédemption morale, il leur apprend à aimer et à agir.

Comme conséquence, il leur donne les moyens de mériter les récompenses de la vie éternelle.

Quelle est l'œuvre comparable à celle-là ?

Valentin Haüy a fait une grande et belle chose. Mais l'aveugle, jouissant de l'ouïe, n'était pas dans l'isolement du sourd-muet. Nous vantons avec raison Christophe Colomb, les inventeurs de l'imprimerie, de la vapeur, de l'électricité, du télégraphe, du téléphone, etc., mais qu'est-ce que tout cela pour le sourd-muet, s'il est privé de ces véhicules de la pensée, que lui a apportés l'abbé de l'Épée ?

Honneur donc à lui, gloire à notre père, l'abbé de l'Épée ! Gloire de la part de tous les hommes qui ont souci du bonheur de leurs semblables, gloire de la part de la France, gloire de la part de toutes les nations qui ont recueilli le bienfait de son invention ! Gloire ici-bas, gloire dans l'autre vie !

On a prétendu que l'abbé de l'Épée s'était séparé de l'Église ; c'est une erreur que je tiens à détruire, La veille de recevoir la tonsure, il avait refusé de signer la formule de foi ; mais, dans la suite, il fit un acte de rétractation complète. Il n'est pas mort janséniste : il s'est endormi dans le sein de l'Église catholique romaine. »

L'abbé Goislot termina de la sorte :

« Messieurs et chers amis,

Lorsque Christophe Colomb débarqua pour la première fois

dans l'île de Guanahani, il se jeta à genoux pour remercier le Seigneur, planta une croix, prit possession de l'Île au nom de Dieu et la nomma San-Salvador (Saint-Sauveur). Lorsque l'abbé de l'Épée s'est emparé de votre intelligence pour l'ouvrir à toutes les connaissances accessibles à l'homme et de votre cœur pour lui faire aimer tout ce qui est bien, c'est aussi au nom de Dieu qu'il a fait cette conquête. Il le déclare expressément, lorsqu'il dit « Mon but, le but de toute ma vie, c'est d'aller au ciel en y conduisant les sourds-muets. »

Voulez-vous donc vous montrer dignes sous tous rapports de votre père adoptif ? Soyez des sourds-muets instruits, c'est bien. Ayez votre place dans la société — et la place la plus élevée que vous pourrez conquérir — c'est bien. Soyez des sourds-muets laborieux attachés à vos devoirs, de fidèles époux, des pères de famille dévoués, d'excellents citoyens, c'est bien, très bien.

Et vous serez tout cela, si vous êtes des chrétiens croyants, convaincus, pratiquants.

Alors après avoir, sur cette terre, béni le nom de l'abbé de l'Épée, vous le rejoindrez lui-même au ciel dans le sein de Dieu, où là, seulement, vous comprendrez toute la grandeur de son œuvre. »

On se rendit ensuite au tombeau de l'illustre apôtre. Les sourds-muets étrangers se firent un devoir de copier les inscriptions qui se trouvent dans la petite chapelle. M. Théobald expliqua brièvement comment la dépouille mortelle de l'abbé de l'Épée, après avoir été dispersée pendant les troubles de la Révolution, avait pu être retrouvée par MM. Berthier et Forestier, avec le concours du docteur Doumic, et déposée dans le caveau. C'était vraiment un spectacle touchant que la vue de tous ces enfants de l'abbé de l'Épée, venant de toutes les parties du Monde saluer la tombe du

plus illustre et du plus désintéressé de leurs bienfaiteurs et de les voir se retirer de cette petite chapelle avec cette idée qui planait au-dessus d'eux. Il a passé en faisant le bien : *Pertransiit ben faciendo*.

En sortant de l'église Saint-Roch, le Congrès se rendit au n° 23 de la rue Thérèse, éloigné seulement de cinq minutes, et où, depuis peu, sont posées deux plaques commémoratives, avec cette inscription :

L'abbé de l'Épée,
instituteur des sourds-muets.
ouvrit son école en 1760
dans une maison
aujourd'hui démolie
de la rue des Moulins,
où il mourut
entouré de ses élèves,
le 23 décembre 1789.

Le nom de l'abbé de l'Épée,
premier fondateur
de l'établissement des
sourds-muets, sera placé
au rang de ceux des citoyens
qui ont le mieux mérité de
l'humanité et de la patrie.
Décret de l'Assemblée constituante
du 24 juillet 1794.

Comme nous l'avons fait pour M. Hennequin, à qui nous devons la plaque inaugurée l'avant-veille à Versailles, nous devons rappeler que c'est grâce aux démarches et aux instances du secrétaire perpétuel de la Société universelle des Sourds-Muets (aujourd'hui Association amicale des Sourds-Muets) que nous devons la pose de ces deux plaques. Ce n'est qu'après trois ans de pourparlers que le Comité des inscriptions parisiennes les a enfin posées. Comme celle de Versailles, celles de Paris rappelleront au passant que là se sont accomplies des choses qui font époque dans l'histoire de l'humanité.

Beaucoup de sourds-muets étrangers prirent copie de ces inscriptions, après quoi on se sépara pour se retrouver le soir à l'Hôtel Continental. Les membres qui connaissent cet hôtel savent que les salles de réception comme celles des banquets sont décorées

avec un luxe inouï et qu'elles peuvent rivaliser de richesse en décors, sinon en ancienneté et en valeur historique, avec les galeries du château de Versailles. Une immense table, aux deux bouts de laquelle se trouvent deux rangées parallèles ; au milieu de la salle, le buste de l'abbé de l'Épée, en bronze, se détache sur une profusion de drapeaux aux couleurs françaises et étrangères ; des lustres aux mille lumières descendent du plafond, dont la hauteur et le décor sont imposants. Des candélabres, des corbeilles de fruits et de gâteaux, partout sur les tables, sans compter les fleurs naturelles¹. Beaucoup de jolies dames, dont les robes aux couleurs claires et variées jettent une note éclatante parmi les habits noirs et uniformes des membres. Tous ceux qui sont venus pour la première fois à cet hôtel, où a eu lieu le banquet, le plus beau qui ait jamais été organisé par les sourds-muets, en garderont longtemps le souvenir².

Voici, à titre de curiosité, le menu du dîner :

Croûte au Pot.

Hors-d'œuvre variés.

Turbot de Dieppe, sauce hollandaise.

Côte de bœuf jardinière.

Caneton à la rouennaise.

1. L'heure du dîner sonne. M. Hugot offre le bras à M^{me} Dusuzeau, qu'il conduit à la place qui lui est réservée, à côté de M. Whitney, sénateur américain, son compatriote.

Les deux présidents sont en face l'un de l'autre.

À la droite de M. Hugot, on voit MM. Chambellan père, Whitney, etc. ; à sa gauche, MM. le docteur Chambellan, qui lui sert d'interprète, Turner, etc. À la droite de M. Dusuzeau sont MM. Forestier, Gallaudet, etc. ; à sa gauche, MM. Théobald, Draper, etc.

2. Nous félicitons M. Desperriers d'avoir eu l'heureuse pensée de choisir cet hôtel.

Dindonneaux au cresson.
Salade de laitues aux Œufs.
Haricots verts maître d'hôtel
Parfait glacé au moka.
Gâteau Punch.
Dessert.
Médoc en carafes.
Saint-Estèphe.
Champagne frappé.
Café et Liqueurs.

(Extrait du *Journal L'Abbé de l'Épée*, numéro du 15 août,
à partir de la phrase : On se rendit ensuite au tombeau, etc.,
moins l'inscription que nous avons prise sur l'immeuble.)

Au dessert commença la série des discours.

M. Hugot, avec cette grâce que nous lui connaissons, mima lui-même son allocution.

« Mesdames, Messieurs, dit-il, je vous remercie de m'avoir convié à votre banquet. Je suis heureux de me trouver au milieu de vous, et je conserverai toujours le souvenir de votre cordial accueil.

Compatriotes et étrangers qui m'entourez, je vous adresse à tous mon salut fraternel, et je crois répondre aux sentiments qui débordent dans vos cœurs, en levant mon verre en l'honneur du modeste grand homme qui fut votre émancipateur.

« Messieurs,

À la mémoire de l'illustre abbé de l'Épée, et j'ajoute : aux continuateurs de sa grande œuvre ! »

Voici le discours de M. Dusuzeau :

« Messieurs,

Adressons d'abord nos remerciements les plus sincères à l'honorable M. Hugot, sénateur, qui a bien voulu accepter la Présidence d'honneur de notre Congrès et celle de ce banquet international. Les sourds-muets, quelle que soit leur nationalité, ressentent toujours vivement les marques de bienveillance qu'on leur témoigne.

Vous leur donnez aujourd'hui, Monsieur le Sénateur, une preuve éclatante de votre affectueux intérêt. Daignez agréer, nous vous en prions, l'expression de notre profonde et respectueuse reconnaissance. »

« Messieurs et Chers Frères,

Je vous dis à tous : « Chers frères ». Oui, Messieurs, nous sommes tous frères, quelle que soit notre nationalité, car nous n'avons qu'un seul et même père, l'abbé de l'Épée. Au nom de l'Association amicale des Sourds-Muets de France (j'espère que le moment n'est pas loin de la transformer en Association amicale des Sourds-Muets du Monde entier !), je vous remercie chaleureusement d'être venus spontanément vous joindre à nous pour célébrer le centenaire de notre illustre bienfaiteur. Nous allons porter un toast en son honneur et à sa mémoire, qui ne périra jamais dans le cœur des sourds-muets.

En attendant ce moment solennel, permettez-moi de vous dire quelques mots du langage des signes, dont il fut le créateur.

Lorsque le hasard mit l'abbé de l'Épée en présence de deux jeunes filles sourdes-muettes, il chercha tous les moyens possibles d'éveiller leur intelligence, et de se faire comprendre d'elles ; il eut recours d'abord au dessin, puis aux signes. Il découvrit dans

le langage des signes, une source intarissable d'instruction pour les sourds-muets. Sa renommée se répandit avec la rapidité d'un courant électrique dans toutes les parties du Monde. Il proclama, à la face de l'Europe étonnée, que la langue que parlent les sourds-muets est la langue universelle. Votre présence n'en est-elle pas ici la plus éclatante et la plus incontestable preuve ? Les prodiges accomplis par l'abbé de l'Épée avaient attiré à Paris des prélats, des ambassadeurs, des savants, des princes, des souverains étrangers, qui publièrent dans tous les pays les résultats dont ils avaient été témoins. Les plus célèbres instituteurs, entre autres Gallaudet, qui répandit la méthode des signes en Amérique, en tirèrent de grands avantages. Il répondit avec fermeté aux attaques de ses nombreux rivaux, et s'attacha de plus en plus au langage des gestes, tandis que ceux-ci s'appuyaient sur le langage articulé.

Je suis loin de faire aucune objection aux généreux efforts tentés par des maîtres aussi savants que déjoués pour faire parler tous les sourds-muets. Que la parole nous soit donnée, à nous qui n'entendons pas ! Parmi tous les biens que peuvent désirer ceux qui souffrent en ce monde, la parole serait évidemment pour nous le plus grand de tous les bienfaits... Et le nom de l'homme de génie qui trouverait le moyen de nous rendre la parole serait béni par les sourds-muets du Monde entier, comme est béni par eux le nom sacré de l'abbé de l'Épée.

Mais le langage des signes ne doit pas être sacrifié au langage articulé. L'un est nécessaire à l'autre. Et, s'il m'était permis d'exprimer un vœu, c'est que dans l'éducation des sourds-muets, le langage des signes ne fût jamais séparé du langage articulé.

C'était la pensée de l'abbé de l'Épée qui, lui aussi, enseignait la parole aux sourds-muets lorsque, par l'emploi des signes naturels, il leur avait d'abord expliqué la signification des mots.

Le sourd-muet est avide de connaître. Les merveilles qui frappent ses yeux, et qui s'étalent aujourd'hui d'une manière si grandiose au Champ-de-Mars, ont surexcité encore sa passion de comprendre. Ce n'est pas trop pour lui d'avoir deux langages (dont l'un, par suite de la privation de l'ouïe, sera nécessairement toujours incomplet) pour être mis en communication intellectuelle avec les découvertes et les idées modernes.

Alors que nos frères qui ont le bonheur d'entendre jouissent, dans leurs conversations particulières et dans leurs assemblées publiques, de l'inappréciable bienfait de la parole, nous avons, nous, sourds-muets, le langage des signes, langage si clair, si fécond, si expressif, le seul qui nous permette, dans nos réunions générales, d'échanger, nos idées, nos sentiments, nos espérances.

Sans ce langage, en effet, que nous devons à l'abbé de l'Épée, cette assemblée fraternelle eût été impossible..., et nous n'aurions pas, nous, sourds-muets français, la joie profonde d'offrir, dans notre bien-aimée Patrie, cette amicale hospitalité à nos frères américains, belges, anglais, suédois, autrichiens, russes,... Ce langage, mes chers frères, c'est pour nous une langue universelle ! Car nous sommes ici de différents pays, et par conséquent de différentes langues, et cependant nous nous comprenons les uns les autres avec la plus grande facilité et, grâce à cet admirable langage, l'émotion qui remplit mon âme a passé dans vos cœurs.

Bénédissons donc celui à qui nous sommes redevables d'un pareil bienfait. Et disons-lui, tous, debout, la main sur la poitrine : “ Ô père ! regarde tes enfants sourds-muets accourus de toutes les parties du Monde. Unis dans un même sentiment de respect, de reconnaissance et d'amour, ils bénissent ton nom et glorifient ta mémoire !

Honneur à l'abbé de l'Épée ! Vive l'abbé de l'Épée ! ”

En disant ces derniers mots, M. Dusuzeau entoura de son bras le buste de l'abbé de l'Épée, et ce mouvement provoqua une triple salve de bravos.

Toast de M. Chambellan :

« Messieurs,

Le Conseil municipal de Paris vient de donner une nouvelle et éclatante sanction au vote de l'Assemblée constituante qui, par la loi des 21 et 29 juillet 1791, assigna à l'institution de l'abbé de l'Épée le rang d'Institution nationale, et déclara qu'il avait bien mérité de la Patrie.

Il a fait poser, le 13 juin dernier, une double plaque commémorative sur les murs d'une maison de la rue Thérèse, n° 23. Cette maison est édifiée sur l'emplacement de celle où notre père intellectuel ouvrit sa première école.

Le Conseil municipal de Versailles a, lui aussi, autorisé la pose d'une plaque, rue Richaud, à la porte de l'hospice qui a englobé dans sa construction l'immeuble, aujourd'hui disparu, où naquit ce grand ami de l'humanité.

Au souffle des principes de 1789, la France a fait éclore chez tous les peuples des idées libérales et civilisatrices. La méthode de l'immortel abbé de l'Épée a sa part dans ce brillant résultat : elle a ouvert l'intelligence des sourds-muets, et les a placés au rang des autres hommes. C'est sans doute ce qu'ont pensé messieurs les Conseillers municipaux de Paris et de Versailles, quand ils ont voulu rendre un hommage public à la mémoire de ce digne émule de saint Vincent de Paul.

Au Conseil municipal de Paris !

Au Conseil municipal de Versailles ! »

Ci-dessous les autres allocutions et toasts

M. Dresse. — Messieurs et chers frères,

Qu'il me soit permis, en ce beau jour de fête, de porter un toast à la mémoire de notre apôtre, l'illustre bienfaiteur de l'humanité souffrante, qui, après tant de peines, de zèle et d'assiduité constante, est parvenu à lever le voile de la profonde obscurité qui environnait le pauvre sourd-muet et à le réhabiliter, par la lumière et l'instruction, dans les droits de l'homme.

Soyons heureux et fiers du triomphe de notre glorieux père intellectuel.

Je me sens pénétré d'un sentiment d'admiration à la seule pensée des longs et laborieux travaux que vous avez dû accomplir et des innombrables obstacles que vous avez dû surmonter pour atteindre ce jour où nous célébrons le centenaire de notre cher bienfaiteur l'abbé de l'Épée, dont le souvenir est ineffaçable et si cher aux déshérités de la parole, et dont le nom est dans nos cœurs. En finissant, je bois : 1° au langage des signes et à la concorde des sourds-muets français, américains, anglais, suisses, suédois, belges ; 2° au digne président de l'Association amicale des Sourds-Muets de France, Monsieur Chambellan, et au zélé président du Congrès international, Monsieur Dusuzeau, à ces deux professeurs distingués dont le dévouement et la sollicitude pour les sourds-muets sont connus de tous !

M. Forestier. — À la fraternité universelle des Sourds-Muets !

M. Léon Dusuzeau. — À la mémoire des professeurs sourds-muets décédés et au bonheur des professeurs sourds-muets vivants !

M. Brill. — « Messieurs,

Cette fête termine dignement ces jours pendant lesquels nous avons appris à nous connaître et à nous estimer réciproquement. Les opinions peuvent être partagées sur la valeur et l'importance des travaux du Congrès, mais il est une vérité qui s'est manifestée à différentes reprises et de la manière la plus éclatante : c'est que les sourds-muets ne forment qu'une famille par le droit de la destinée et que le geste est l'interprète fidèle de leurs pensées. Je me trouve dans un pays étranger, parmi des étrangers, et cependant je respire l'air de la patrie, je m'imagine être parmi des amis et des connaissances avec lesquels j'ai vécu des années. Qu'est-ce qui fait naître ce sentiment ? Uniquement la vertu magique du geste, qui transforme le pays étranger en une patrie et supprime les différences nationales. Nous avons voué nos sentiments de reconnaissance les plus profonds et les plus ardents à l'homme dont l'œuvre impérissable a fourni, pendant un siècle, la base de l'enseignement des sourds-muets. Aujourd'hui, que l'on célèbre la mémoire de l'abbé de l'Épée d'une voix éclatante, c'est pour moi un besoin du cœur de payer le tribut de la reconnaissance aux mânes de Samuel Heinicke, qui a posé le fondement de la méthode phonétique. Hélas ! il y a deux âmes en moi. Quelle méthode mérite le premier rang ? Ce n'est pas le lieu de discuter cette question. Ce qui est incontestable, c'est que l'une et l'autre méthode peuvent instruire le sourd-muet laborieux, intelligent, plein de reconnaissance et enflammé de zèle pour le bien de ceux qui partagent sa destinée.

Je bois donc au succès de tous les efforts salutaires des Sourds-Muets. »

M. Draper. — « Mes amis, nous allons repasser l'Océan, mais

nous ne partons pas seuls, car nous emportons en même temps toutes les impressions que nous avons ressenties pendant la durée du Congrès.

Nous ne sommes pas seulement venus admirer de près la grande œuvre de l'abbé de l'Épée, mais aussi ce peuple français si artiste, et dont la supériorité en cette matière se reflète dans ses monuments et dans son Exposition, que nous avons tous admirés. Cependant, ce sont surtout les salons de l'hôtel Continental et l'admirable fête que vous nous avez donnée, qui nous ont le plus frappés. Nous admirons aussi la politesse et la courtoisie du sourd-muet français. Nous n'oublierons jamais ces diverses impressions et elles ne nous seront pas inutiles, car elles nous auront encouragés à franchir une étape de plus dans la voie du travail et du progrès. »

M. Gagny. — « Messieurs,

Après de si éloquents discours, je ne puis que féliciter messieurs les membres de l'Association de nous avoir réunis en une fête où préside la cordialité la plus sincère. La grande figure de notre père intellectuel doit se réjouir de l'union qui règne parmi nous. “ Vive la famille des sourds-muets ! ”

La nature nous a refusé le don de la parole ; mais elle nous a doués de qualités dont nous devons être fiers. Pour nous, la reconnaissance et la fraternité ne sont point de vains mots, car nous avons des sentiments nobles et le cœur élevé.

Continuons de nous aimer les uns les autres, pour être toujours les dignes enfants de l'abbé de l'Épée, et c'est dans cette espérance que je bois à la santé et au bonheur des Sourds-Muets de l'univers.

M. Genis donna, par signes, lecture de cette pièce de vers, que lui avait remise M. Dubois :

**À
L'abbé de l'Épée**

I

Par le génie, astre fait immortel,
Tout te salue en ce monde, ô Michel !
Où pris-tu, dis, ce flambeau dont la flamme
Jette le jour dans la nuit de notre âme.
Invoquas-tu, dans nos jours malheureux,
De tes destins l'ange au front lumineux,
Pour faire ouïr par les yeux plus d'un frère,
Là sur ce globe de misère ?

Que le saint nom de Dieu soit adoré !
Cet homme vint à son appel sacré.
Prêtre à peine oint dans son temple qu'on aime,
Il ne fut plus que sous son joug suprême.
Alors touché de notre sort cruel,
Il se promit, avec le feu du ciel,
D'illuminer de nos esprits la sphère
Là sur ce globe de misère.

Tu l'as trouvé, grand homme, ce feu pur !
Plusieurs t'ont vu dans ton réduit obscur,
En surmontant la nature rebelle,
Ouvrir aux sens une route nouvelle.
Ton doigt, tirant des doigts art, un sublime art,

Sut féconder le stérile regard
Et du mutisme abattre la barrière
Là sur ce globe de misère.

Cet art, hélas ! ne put de ses rayons
Charmer sitôt toutes les nations.
Tu dus pour lui combattre de ta lance
Contre du temps l'erreur et l'ignorance.
Vainqueur enfin, tu prévins nos revers.
Ton bel art fait le tour de l'univers.
Les sourds-muets te proclament leur père
Là sur ce globe de misère.

Ô bienfaiteur des parias confus,
L'œil pleure encore aux fruits de tes vertus.
Tu perdis tout : repos, santé, finances,
Pour les doter de nobles jouissances.
Quand une main¹ voulut t'offrir de l'or,
Tu répondis : Donnez-moi pour trésor
Un fils du geste, afin que je l'éclaire
Là sur ce globe de misère.

Le panthéon où gisent les héros
Devrait, jaloux, s'enrichir de tes os.
Mais, poudre un jour, il eut voilé ta gloire
Ta gloire, ô frère, est dans notre mémoire.
Elle obtiendra plus d'éclat dans les cieux

1. L'ambassadeur de l'impératrice de Russie (en 1780).

Lorsqu'elle aura l'auréole des dieux.
Ton bien présent, c'est ton nom qu'on vénère
Là sur ce globe de misère.

II

Salut, louange à toi seul Dieu puissant !
Ô toi qu'émeut tout être gémissant,
Toi dont la main sait, dans chaque existence,
Mettre avec fruit un grain d'intelligence
Et nous sauver du gouffre des malheurs,
Daigne, Seigneur, remplir d'amour nos cœurs,
Pour qu'on t'exalte et dans ton sanctuaire
Et sur ce globe de misère.

On vit enfin défiler à la tribune improvisée MM. Gallaudet, Berg, Théobald, Coremans, Tildes, Gainage, Turner, Davidson (de Londres), Hodgson, Dietz, Simon, Davidson (de Philadelphie), l'abbé Delaplace, Healey, Navarin, Pekmezian, Patterson, Kœhler, Breson, Hill, Steinthal, Hennequin père.

Tous les discours furent fort applaudis par les assistants qui, au fond du cœur, bénissaient la mémoire de l'illustre apôtre auquel ils doivent leur réintégration dans la dignité d'hommes et de citoyens. La fête se continua jusqu'à minuit. Très tard, on rencontrait dans la rue de Rivoli des sourds-muets d'humeur enjouée et causant avec animation.

Le lendemain, 18 juillet, à huit heures du soir, on se réunissait rue de Richelieu, dans les salons de Lemardelay, où une soirée d'adieu était offerte aux sourds-muets étrangers. M. et M^{me} Dusuzeau recevaient avec affabilité les personnes qui arrivaient. Cette

réunion était empreinte de la plus grande intimité. Chacun se faisait part de ses impressions. On s'estimait heureux d'avoir appris à se connaître. On félicitait les organisateurs du Congrès d'avoir su lui assurer un plein succès.

Les sourds-muets européens et américains conserveront le souvenir de ce Congrès qui les a rapprochés dans un attachement indissoluble, au milieu des fêtes grandioses de l'Exposition universelle et du centenaire de 1789, ère mémorable de toutes les améliorations sociales modernes.

UN EXTRAIT DU JOURNAL *LE TEMPS* À PROPOS DU CONGRÈS

Dans le numéro du 28 juillet de ce journal, on lit :

« Il y a deux catégories de sourds. Dans l'une, il faut placer ceux dont la surdité est absolue et congénitale ; ceux-là n'ont pas, ne peuvent pas avoir l'idée du son et ne connaissent de la parole que l'effort musculaire qui produit la voyelle articulée. Dans l'autre catégorie, il y a beaucoup de degrés. Certains enfants naissent avec une surdité plus ou moins complète, laquelle reste plus ou moins longtemps stationnaire, ou bien s'aggrave plus ou moins vite jusqu'à devenir absolue ou relative.

La classification que nous venons d'indiquer est importante pour l'intelligence des questions qui sont exposées plus loin. L'idée du son et de l'adaptation de l'effort musculaire à la production du son est plus ou moins développée et consciente, suivant le temps qu'a persisté l'ouïe chez l'enfant, et suivant le degré de sensibilité conservé par l'oreille. Des enfants qui n'ont que peu ou point parlé ont pu entendre les sons et avoir gardé quelque conscience du mécanisme nécessaire pour les produire ; d'autres, qui ont d'abord entendu imparfaitement et parlé de même, ont pu perdre l'usage de l'ouïe et ensuite de la parole ; tous ces sujets ne sont pas des sourds-muets absolus, et nous estimons que les effets satisfaisants en diverses mesures, obtenus au moyen de l'enseignement de la parole aux sourds-muets, concernent principalement cette dernière catégorie. L'enseignement réveille, en ce cas, des sensations, des souvenirs inconscients et lointains déjà, et l'adaptation musculaire du larynx est produite au moyen de perceptions antérieures, restées latentes ou vagues, qui suppléent en quelque mesure à la direction de l'ouïe et qui s'affermissent par l'habitude.

Que les maîtres qui font parler les sourds-muets le contestent et qu'ils veuillent s'attribuer tout le mérite de triompher d'un obstacle réputé longtemps insurmontable, cela se comprend si on considère les difficultés énormes de la tâche, les résultats parfois étonnants de la méthode et l'amélioration qu'elle apporte à la situation si pénible du sourd-muet ; sans prétendre en rien diminuer le mérite des maîtres, nous demandons pourtant, au nom de la physiologie et de la science, qu'il soit tenu compte des conditions dans lesquelles le but doit être poursuivi et le succès espéré.

Durant les huit jours consacrés aux travaux et aux délibérations, les questions suivantes ont été débattues : Le sourd-muet dans la société ; le sourd-muet au travail ; le sourd-muet et les lois de son pays.

C'est là la partie sociale et morale des études du Congrès ; la partie historique concerne l'histoire des bienfaiteurs des sourds-muets, depuis l'abbé de l'Épée jusqu'à nos jours. On a voulu ainsi payer une dette de reconnaissance envers ces maîtres qui se sont généreusement dévoués à ceux que l'on s'était accoutumé à traiter comme des parias.

C'est le premier Congrès de sourds-muets qui ait été tenu. Des congrès de médecins, de professeurs et de physiologistes s'étaient réunis précédemment ; celui de Milan, dans lequel plusieurs savants français tinrent un rôle très honorable, avait assumé la tâche de trancher la question entre le langage des signes et la méthode orale pure ; il se prononça en faveur de celle-ci. Heureusement, tout arrêta, même celui d'une académie ou d'une réunion temporaire de savants, est sujet à révision. On montra aux congressistes de Milan des sourds-muets parlant plus ou moins distinctement et d'une façon pas trop désagréable ; ils écrivirent même sous la

dictée du maître, en lisant sur ses lèvres en mouvement les sons prononcés. Cela tenait du miracle.

Le Congrès, fasciné, convaincu, ébloui, acclama la méthode orale, qui supprimait, disait-on, le mutisme en même temps que les inconvénients de la surdité. Mais on avait oublié de s'enquérir des antécédents des enfants sur lesquels la méthode avait réussi, et de demander la proportion et la situation pathologique de ceux pour lesquels elle avait échoué ou n'avait donné que des résultats très imparfaits. Cette enquête eût peut-être éclairé la question mieux que les prodiges dont on faisait montre.

Quoi qu'il en soit, le Congrès actuel des sourds-muets, auquel on ne saurait refuser la compétence en cette matière, s'est naturellement occupé des deux méthodes, bien qu'il eût été entendu que, pour ne point passionner les débats, elles resteraient en dehors du programme. Tous les membres, à de rares exceptions près, ont reconnu que la méthode d'articulation offre d'immenses avantages (il conviendrait d'ajouter quand elle est praticable), surtout en ce sens qu'elle met le sourd-muet en rapport direct avec le parlant. Mais l'avis commun a été que le langage des signes est indispensable pour l'intelligence de la phrase, pour le développement des facultés intellectuelles de l'élève et surtout pour lui inculquer les idées abstraites. »

REVUE FRANÇAISE
DE L'ÉDUCATION
des
SOURDS - MUETS

BIBLIOGRAPHIE INTERNATIONALE
de cet enseignement et des sciences qui s'y rattachent

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

A. BÉLANGER

Officier d'Académie

Professeur à l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris
Membre de la Société des Études historiques

CINQUIÈME ANNÉE



PARIS

Imprimerie Eug. BÉLANGER 225, r. St-Jacques
1889-1890

Publication honorée d'une souscription du Ministère de l'Intérieur

ANNEXE

CONGRES INTERNATIONAL DES SOURDS MUETS DE 1889

Nous avons promis à nos lecteurs de leur donner un compte-rendu du Congrès international des sourds-muets qui s'est tenu l'année dernière à Paris, nous venons de recevoir le volume et nous nous empressons de tenir parole.

La mode est aux Congrès, nous en avons vu de toutes sortes, et depuis longtemps déjà, les professeurs de sourds-muets ont eu les leurs ; Congrès internationaux, Congrès nationaux, Conférences, etc., ils semblent se reposer un peu, aujourd'hui, et nous ne voyons guère l'horizon que celui qui doit se tenir en France en 1893, une période de 8 années le séparant du dernier.

Les sourds-muets ont voulu, eux aussi, avoir le leur, international pour leur début. Hâtons-nous de dire, qu'il a fort bien réussi et que les organisateurs n'ont eu qu'à se flatter de leur idée.

N'était-ce pas d'ailleurs une idée originale que de réunir à Paris au moment où s'ouvrait une exposition universelle et 100 ans après la mort du fondateur de notre enseignement, des sourds-muets venant des différentes parties du monde affirmer leur reconnaissance pour celui qui les avait sauvés et témoigner des résultats obtenus après un siècle d'efforts par les successeurs du Maître vénéré.

Nous avons donné ici la circulaire adressée par *l'Association amicale des sourds-muets* qui avait pris l'initiative de cette Assemblée.

Près de 200 personnes prenaient part au Congrès qui s'ouvrait à Paris, Mairie du VI^{ème} Arrondissement le 10 Juillet 1889 à 8 h. 1/2 du soir.

M. Hugot, sénateur voulut bien accepter, la présidence d'honneur, et le président effectif fut M. Dusuzeau ancien professeur à l'Institution Nationale de Paris.

Nous avons déjà donné ici les deux discours d'ouverture de M. Chambellan et de M. le Sénateur Hugot.

La première question qui devait être traitée avait pour titre : *Le sourd-muet dans la société sa situation morale et matérielle dans les diverses parties du monde.* Les orateurs qui traitent cette question s'attachent tous à démontrer la nécessité du langage des signes pour le sourd-muet, ce serait aux entendants parlants à apprendre le langage des signes. M. Benjamin Dubois fait remarque qu'on est sorti de la question pour s'occuper de la méthode à suivre ; si nous en croyons le compte-rendu, nous pensons qu'elle n'a même pas été effleurée.

Deuxième question : *Le sourd-muet au travail, professions exercées.* Après avoir constaté la nécessité d'un enseignement professionnel qui mette le sourd-muet en état de gagner sa vie, on a fait remarquer les difficultés qu'il rencontre dans les ateliers par suite de son infirmité, on énumère les principales professions qu'il peut exercer, professions manuelles et artistiques, M. Chambellan constate l'éloignement du sourd-muet de toutes les administrations de l'État. On demande pour finir la fondation d'écoles professionnelles pour les sourds-muets.

Vient ensuite une question fort intéressante : *Le sourd-muet en famille.* — *Mariages.* — *Enfants.* Nos confrères se rappellent le mémoire de Graham Bell, à propos de la formation d'une race humaine privée de l'ouïe et de la parole, ils n'ont pas oublié que

cet auteur voulait défendre par une loi en Amérique les mariages entre sourds-muets, Il était fort curieux de voir des sourds-muets traiter eux-mêmes cette question, sept orateurs ont pris part à la discussion, ce sujet a été traité d'une façon très élevée par notre ancien collègue M. Dusuzeau.

Certainement les mariages entre sourds-muets peuvent produire des enfants sourds, mais d'après M. Fox, un américain, les statistiques sur lesquelles s'appuient le professeur Graham Bell ne prouveraient pas la vérité de ses suppositions ; le cas d'enfants sourds ne serait aussi qu'une exception et non une loi. Les orateurs le prouvent par des faits. Tous d'ailleurs montrent les inconvénients réels des mariages mixtes et si les ménages de sourds ne sont pas toujours heureux, il y a, à leur avis, dans ces unions de plus grandes chances de bonheur.

Remarquons cependant d'après les statistiques officielles (voir l'étude si intéressante de M. Cornié sur l'Institution Nationale de Bordeaux) que les sourdes-muettes se marient fort peu et qu'alors ?

Les sourds-muets ont constaté avec plaisir en traitant la question suivante : *Le sourd-muet et les lois de son pays*, que grâce à l'Abbé de l'Épée et à ses successeurs, il était devenu dans tous les pays l'égal de chaque citoyen devant la loi. On a bien protesté un peu contre l'usage des interprètes ; mais les deux orateurs qui traitaient cette question ne doivent pas oublier qu'il existe des sourds-muets peu intelligents, peu instruits et que la justice a le devoir de s'entourer de toutes les lumières possible afin de rendre aussi à ces malheureux la loi égale pour tous.

Nous ne parlerons pas de la dernière question traitée : Les Bienfaiteurs des sourds-muets, la liste en serait trop longue.

Comme conclusion, le Congrès a adopté les déclarations suivantes :

Considérant que du fait de l'instruction qu'ils ont reçue, les sourds-muets ici présents ont l'esprit suffisamment éclairé pour avoir le droit imprescriptible de donner leur avis dans les choses qui les concernent ;

Considérant que tout système qu'on a essayé de substituer à celui de l'abbé de l'Épée a produit des résultats inférieurs ;

Le Congrès proclame l'infailibilité de la méthode de l'abbé de l'Épée qui, sans exclure l'emploi de la parole admet que la langue mimique est l'instrument le plus propre à développer l'intelligence du sourd-muet,

Le Congrès pense qu'il y a lieu de classer les élèves en deux catégories :

1° ceux qui sont devenu complètement sourds-muets par accident ou qui ont conservé un reste d'audition ;

2° les sourds-muets de naissance.

L'enseignement de la parole sera donné suivant les aptitudes individuelles, mais en aucun cas le langage des signes ne sera mis à l'écart

En outre, le Congrès émet le vœu :

1° Que des écoles professionnelles soient créées pour les sourds-muets, ou qu'ils achèvent leur apprentissage hors des institutions: qu'aucun apprenti n'en sorte sans connaître suffisamment son état pour soutenir la concurrence (faire autrement ce serait les vouer à la misère) ;

2° Que les pouvoirs publics, dont la sollicitude doit se tendre également à tous les citoyens, confient aux sourds-muets les emplois qu'ils sont capables de remplir dans les institutions ou dans les administrations, et cela au nom de la justice égale pour

tous, Comme les autres hommes, les sourds-muets ont droit à l'existence.

Le congrès est convaincu que les mariages entre sourds-muets présentent plus de chances de bonheur que les mariages mixtes, c'est-à-dire que les mariages entre sourds-muets et parlantes ou entre parlants et sourdes-muettes

Si de ces unions naissent quelquefois des enfants sourds muets, on ne peut affirmer que telle en est la véritable cause, d'autant plus qu'il est impossible de dire pourquoi les mêmes accidents surviennent dans les mariages entre parlants

Le Congrès clôt ses séances aux cris de *Vive la France ! Vive l'abbé de l'Épée ! vive l'émancipation des sourds-Muets !*

Nous ne savons si l'avenir nous réserve de sitôt un deuxième Congrès de sourds-muets, nous sommes loin de contester à nos frères sourds le droit de s'occuper de leur avenir, de leurs intérêts, et de leur bonheur,

Nous pensons cependant qu'ils s'écartaient de leur route en cherchant à donner leur avis sur la meilleure méthode à suivre en vue de l'instruction de leurs frères. Il s'agissait d'un Congrès de sourds instruits par la méthode des signes, si dans la suite nous avions un Congrès de sourds instruits par la méthode orale pure, peut-être arriverions nous à des conclusions différentes. D'ailleurs les uns pas plus que les autres n'ont le droit d'entraver le progrès. je ne sache pas que l'abbé de l'Épée ait été inventé par un sourd et si dans l'avenir on trouvait un moyen de rendre l'ouïe aux sourds, ceux-ci auraient-ils le droit de refuser ?

Pour nous, dans cette réunion, nous n'avons voulu voir que les accents de la reconnaissance s'élevant vers celui qui a rendu le sourd-muet à lui-même. Est-il rien de plus touchant que de voir ces hommes de nationalités si différentes, s'unissant pour redire

à la face du monde que l'abbé de l'Épée a été leur sauveur, que la reconnaissance de ses enfants sera éternelle et que sa mémoire vivra à jamais dans leur cœur.

Adolphe Bélanger

Chez le même éditeur, aux Essarts-le-Roi

Édition Papier ou numérique :

Un fils de Thot, chroniques sourdes, Marc Renard, 2016.

L'école des sourds, encyclopédie des institutions françaises, Yves Delaporte, 2016.

Dictionnaire étymologique et historique de la langue des signes française, Yves Delaporte, 2007.

Écrire les signes, Marc Renard, 2004.

Gros signes, Joël Chalude et Yves Delaporte, 2006.

Je suis sourde, mais ce n'est pas contagieux, Sandrine Allier, 2010.

Là-bas, y'a des sourds, Pat Mallet, 2003.

La lecture labiale, pédagogie et méthode, Jeanne Garric, 2011.

La tête au carreau, Antoine Tarabbo, 2006.

Le Cours Morvan, impossible n'est pas sourd, Martine et M. Renard, 2002.

Léo, l'enfant sourd, tome 1, Yves Lapalu, 1998.

Léo, l'enfant sourd, tome 2, Yves Lapalu, X. Boileau et M. Garnier, 2002.

Léo retrouvé, Yves Lapalu, 2009.

Le retour de Velours, Éliane Le Minoux et Pat Mallet, 2007.

Les durs d'oreille dans l'histoire, Pat Mallet, 2009.

Les sourds dans la ville, surdités et accessibilité, M. Renard, 3^e éd. 2008.

Les Sourdoués, Sandrine Allier, 2000.

Meurtre à l'INJS, Romain de Cosamuet, 2013.

Sans paroles, Pat Mallet, 2012.

Sourd, cent blagues ! Petit traité d'humour sourd, T.1, et T. 2, Marc Renard et Yves Lapalu, 2000.

Sourd, cent blagues ! Tome 3, Marc Renard et Michel Garnier, 2010.

Tant qu'il y aura des sourds, Pat Mallet, 2005.

Édition numérique :

Bibliothèque sourde n° 1, Martine et Marc Renard, 2014.

Fragments d'identité, Joël Chalude, 2014.

Gédéon, non-sens et p'tits canards, Yves Lapalu, 2012.

L'esprit des sourds, Yves Bernard, édition numérique, 2014.

Le Surdilège, cent sourdes citations, Marc Renard et Pat Mallet, 2014.

Aux origines de la langue des signes française : Brouland, Pélissier,

Lambert, les premiers illustrateurs (1855-1865), Marc Renard, 2013.

Dieu, du pain et des signes, A. de S'-Loup, Y. Delaporte, M. Renard, 2013.

Gratuits en téléchargement direct

Domaine public

Cette collection propose des rééditions de textes anciens, célèbres ou méconnus, dans une version modernisée plus facile à lire que les originaux, et utilisable avec les fonctions de recherche de mot.

Ces œuvres anciennes placées dans le domaine public sont libres de droits. Et l'utilisation des fichiers est libre de droits numériques : ils sont donc gratuits. Seule l'utilisation commerciale de ces versions est interdite.

Pour chaque livre, nous proposons un extrait pour test de téléchargement et la version intégrale (en téléchargement après validation de votre adresse courriel pour l'envoi des fichiers).

Afin de vous éviter de télécharger un grand nombre de ces livres, nous vous proposons un CD ou une clé USB (Bibliothèque sourde n°1) qui regroupe l'ensemble des livres anciens mis en lignes jusqu'à fin 2014 (plus de 135 livres).

Une Bibliothèque sourde n°2 sera bientôt proposée pour les livres mis en ligne en 2015-2016.

Autres documents, thèses, affiches, etc.

2-As et les Éditions-du Fox rédigent des brochures, guides, affiches, téléchargeables gratuitement.

Des auteurs contemporains vous proposent également de télécharger leurs écrits gratuitement (thèses, recherches, études, etc.).

Visitez notre site :

www.2-as.org/editions-du-fox

